



RÉSEAU DES
MÉDIATHÈQUES
Montpellier 3M

Pôle Culture et Patrimoine - Réseau des médiathèques et de la culture scientifique



Schéma de développement de la lecture publique

2025-2028

mediatheques.montpellier3m.fr

**MONTPELLIER,
FAIRE DU FUTUR
UN PRÉSENT.**



Montpellier
Méditerranée
Métropole

Préambule



Ce schéma de développement de la lecture publique quadriennal s'inscrit d'abord dans le cadre de la stratégie Culture et Patrimoine de la collectivité. Sa construction s'est appuyée sur une forte mobilisation de l'expertise des équipes du Réseau des médiathèques et sur un dialogue nourri avec leurs partenaires culturels, éducatifs, sociaux et territoriaux. Il se fonde sur des valeurs typiques de la lecture publique : lien social, hospitalité, diversité, adaptation, équité, émancipation, coopération. Il reconnaît comme inspirant le formidable manifeste de l'UNESCO pour la lecture publique.

S'il innove en plusieurs endroits, et d'abord en posant l'ambition de porter le premier réseau de lecture publique français à intégrer de plein exercice un rôle de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, il reconnaît l'urgence des fondamentaux historiques des médiathèques : le combat pour la lecture, la conservation de collections patrimoniales majeures et trop peu connues, notamment l'éveil culturel de la petite enfance, et met en exergue dans son axe premier le plus petit dénominateur commun du métier bibliothécaire, qui est aussi un des plus grands challenges de la culture : la relation culturelle à l'usager quel qu'il soit. Les médiathèques sont des espaces publics couverts, et ouverts à toute la population.

Dans une époque trouble, ce SDLP fixe un cap à tous ceux qui ont intérêt aux bibliothèques publiques du territoire. Tout en redonnant au réseau métropolitain montpelliérain un rôle de défricheur dans le paysage national de la lecture publique, il fait corps avec l'assertion de 1947 :

« Née de la démocratie moderne, la bibliothèque publique illustre la foi de la démocratie en l'éducation à tous les âges de la vie. »

Merci à tous ceux qui ont œuvré à l'élaboration de ce schéma. Merci à toutes les équipes qui, sans l'avoir attendu pour faire vivre les médiathèques, s'engageront pleinement dans les changements qu'il entérine.



Définitions

Médiathèques : lieux culturels fréquentés par les gens, pas par des catégories de gens. En moyenne, chaque jour ouvré, ce sont 5000 habitants qui entrent dans une médiathèque métropolitaine.



Réseau des médiathèques et de la culture scientifique : service public local des intelligences, des compétences et des imaginaires. Les très nombreuses ressources, actions, collections, services, propositions, programmations que les médiathèques mettent à disposition des publics actualisent cette définition.



Schéma de développement de la lecture publique : document stratégique, rendu obligatoire par la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique pour les Établissements publics de coopération Intercommunale (EPCI) qui décident que la lecture publique est « d'intérêt intercommunal ».



Sommaire



État des lieux et diagnostic	4
1. La métropole de la 7^e ville de France	6
1.1 UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET CONTRASTÉ	6
1.2 31 COMMUNES ENTRE MER ET MONTAGNE	12
1.3 UNE MÉTROPOLE OUVERTE SUR LE MONDE ET CONFRONTEE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	16
2. Le réseau des médiathèques : un réseau de l'an 2000, la fin d'un cycle	18
2.1 BRÈVE HISTOIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MONTPELLIER	18
2.2 FLUX ET REFLUX DE LA LECTURE PUBLIQUE INTERCOMMUNALE	19
2.3 L'ACTUEL RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DE QUINZE MÉDIATHÈQUES	20
3. Les bibliothèques municipales et associatives	25
4. La Médiathèque départementale de l'Hérault	27
5. Forces et faiblesses du territoire au regard des politiques de lecture publique, de patrimoine écrit et de culture scientifique	28
5.1 FORCES	28
5.2 FAIBLESSES	29
Le plan d'action	30
1. Les six axes stratégiques	32
Axe 1 - Accueillir, aller-vers et rencontrer l'usager	32
Axe 2 - Une culture scientifique, technique et numérique qui rassemble et libère	38
Axe 3 - Un tournant pour les collections	44
Axe 4 - Aux côtés des acteurs éducatifs, des médiathèques à hauteur d'enfants pour lutter contre les déterminismes	50
Axe 5 - La fête (évènement), l'exigence et la médiation (l'avènement)	56
Axe 6 - Conserver, signaler, valoriser le patrimoine écrit et graphique, pour travailler nos régimes d'historicité	64
2. La coopération territoriale, un axe transversal	72
Conclusion	79

d



État des lieux et diagnostic

1. La métropole de la 7^e ville de France	6
1.1 UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET CONTRASTÉ	6
1.2 31 COMMUNES ENTRE MER ET MONTAGNE	12
1.3 UNE MÉTROPOLE OUVERTE SUR LE MONDE ET CONFRONTEE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	16
2. Le réseau des médiathèques : un réseau de l'an 2000, la fin d'un cycle	18
2.1 BRÈVE HISTOIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MONTPELLIER ...	18
2.2 FLUX ET REFLUX DE LA LECTURE PUBLIQUE INTERCOMMUNALE	19
2.3 L'ACTUEL RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DE QUINZE MÉDIATHÈQUES	20
3. Les bibliothèques municipales et associatives	25
4. La Médiathèque départementale de l'Hérault	27
5. Forces et faiblesses du territoire au regard des politiques de lecture publique, de patrimoine écrit et de culture scientifique	28
5.1 FORCES	28
5.2 FAIBLESSES	29

I. La métropole de la 7^{ème} ville de France

1.1. UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET CONTRASTÉ

Une grande métropole universitaire, de recherche et tertiaire

Montpellier et sa métropole jouissent d'une image remarquable, produite au fil de quelques décennies par les ressorts d'un développement spectaculaire, un intérêt pour leur mise en récit et une attention précoce et durable au marketing territorial que symbolise la campagne «Montpellier la surdouée, berceau du futur», considérée comme l'une des premières campagnes de communication publique de ville en France (1983).

De fait, Montpellier est une **grande ville universitaire, de recherche et tertiaire**, proportionnellement à sa taille. Elle se distingue par la forte attractivité de son territoire pour les créateurs d'entreprises et les talents grâce notamment à un concentré de ressources dédiées à l'innovation et la recherche, moteur d'une économie de la connaissance et de l'excellence surreprésentée par rapport à son échelle. La comparaison de Montpellier Méditerranée Métropole avec les autres grandes métropoles révèle toutefois que le niveau des richesses (mesuré par les revenus fiscaux déduction faite, pour l'essentiel, des revenus de transfert) y est sensiblement moindre.

L'économie de Montpellier Méditerranée Métropole est principalement représentée par les secteurs **du commerce, des transports, des services divers** (51,8% de l'emploi métropolitain en 2020) et le **secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale** (37,6% en 2020). Alors que 33% du territoire métropolitain est classé en zone agricole par le PLUI, le secteur primaire est surtout représenté par la viticulture (65% des exploitations agricoles).

L'implantation des filières du numérique, de l'informatique et des hautes technologies sur le territoire, s'est engagée dès le début du XXI^e siècle, bénéficiant d'une politique volontariste et singulière en faveur de l'innovation. Plus récemment, symbolisé notamment par l'implantation d'un écosystème du jeu vidéo et par le succès ancré localement des grandes productions audiovisuelles quotidiennes, le très fort développement de la filière des Industries Culturelles et Créatives est une caractéristique majeure de l'évolution du territoire, qui s'appuie sur une offre de formation importante et reconnue, et s'incarne dans des lieux emblématiques tels que les plateaux de tournage de Vendargues ou la Cité Creative à Montpellier au sein de l'ancienne friche de l'EAI (École d'Application de l'Infanterie). La dynamique des tournages s'est intensifiée avec plus de 1000 jours de tournage par an recensés, témoignant de l'attractivité croissante du territoire pour les productions audiovisuelles. Par ailleurs, la création d'un fonds d'aide à la création a permis de soutenir 105 projets dans des domaines variés : documentaire, fiction, animation et jeu vidéo. Ce soutien s'étend également à la diffusion, à travers l'accompagnement de festivals et d'initiatives d'éducation à l'image, renforçant ainsi l'accès à la culture pour tous.

Surtout, l'identité de Montpellier est indissociable de **la médecine, des industries de la santé, et des enjeux de l'agroécologie**. La ville de la plus ancienne faculté de médecine encore en activité accueille un grand nombre d'établissements de recherche, laboratoires, entreprises de pointe évoluant dans ce secteur. Le programme I-Site labellisé en 2017, porté par l'Université de Montpellier et 15 autres

institutions, fédère des forces de recherche pour assurer la reconnaissance et le rayonnement international du foyer montpelliérain sur les sujets impactant la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et la santé humaine. Le projet MedVallée, porté par la Métropole, structure et fédère le territoire (acteurs publics, entreprises, coopération internationale) autour du thème de la santé globale (One Health). Sa stratégie comprend un axe orienté vers l'exemplarité du territoire avec un enjeu d'association des citoyens.

Le développement de ces filières d'excellence portées sur l'innovation et la créativité à la fois constitue une ressource (partenaires, objets) pour un réseau de lecture publique et de culture scientifique, et commande en retour une prise en charge des besoins culturels des milieux socio-économiques qui l'animent, au titre du cadre de vie des familles (cadres, CSP+, créatifs).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Deux des quinze médiathèques du Réseau montpelliérain sont implantées dans des bâtiments anciennement dévolus au vin : le médiathèque Jean Giono est installée dans l'ancien chai de Gaston Bazille à Pérols ; la médiathèque Françoise Giroud sur le site de l'ancienne cave coopérative de Castries. Les réseaux de lecture publique sont aussi des miroirs territoriaux.





**La médiathèque Émile Zola
propose un secteur de jeux vidéos dynamique**

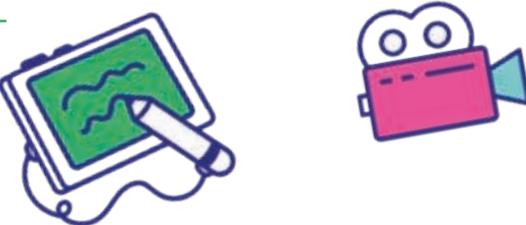
©Acquarone

Enfin, la ville centre jouit d'une forte activité touristique, notamment liée au tourisme culturel. L'Écusson, et ses 100 monuments historiques, les grandes institutions muséales, les lieux d'art et d'histoire, les festivals, les paysages de la métropole attirent environ cinq millions d'arrivées touristiques par an, dont une petite moitié de touristes étrangers (principalement espagnols, allemands, britanniques). Cette activité est réputée générer environ 12000 emplois (INSEE 2022).

Si les bibliothèques publiques sont tournées vers les habitants bien plus que vers les touristes, elles sont repérées comme des lieux de service et de séjour. D'une part, l'importance du tourisme sur la métropole invite à penser des conditions d'accès saisonnières. D'autre part, la mise à disposition de ressources de référence pour la connaissance du territoire (fonds régional) peut favoriser le tourisme intérieur.



**La Médiathèque Jean Giono de Pérols
accueille depuis avril 2025
un bureau d'information touristique**



La politique d'excellence artistique se traduit au travers des grands rendez-vous sectoriels tels que Montpellier Danse, le Festival Radio France Occitanie, le Cinemed, le Printemps des Comédiens ou la Comédie du Livre – Dix jours en mai, ou de la programmation de l'Opéra Orchestre national Montpellier Occitanie, mais également dans l'enseignement artistique et le soutien aux filières.

La Cité des arts (Danse, Musique, Théâtre) assure la formation initiale et préprofessionnelle d'artistes du spectacle vivant, et accompagne un réseau d'écoles de musique associées, réparties sur le territoire métropolitain. L'accès à l'enseignement supérieur culturel public est proposé aux futurs plasticiens à l'ESBA (MO.CO), architectes à l'ENSAM, comédiens à l'ENSAD, chorégraphes au CCN - une offre complétée par la présence à Montpellier de campus des grandes écoles privées nationales (ESMA, ESDAC, E-artsup, cours Florent...).

Le monde du livre se donne à voir au travers d'un très beau réseau de librairies principalement implantées dans la ville centre (et dans une moindre mesure par quelques éditeurs). Trois salles de cinéma indépendantes, dont une en régie municipale, et un cinéclub associatif assurent la diffusion et la promotion du cinéma d'auteur dans la ville centre. Les théâtres publics, y compris un centre dramatique national, sont aussi principalement concentrés dans Montpellier, mais Lattes, Castelnau-le-Lez, Saint-Jean-de-Védas et Villeneuve-lès-Maguelone accueillent également des programmations régulières.

Les musiques dites actuelles sont représentées par une SMAC (Victoire 2) et des salles accompagnées à divers titres (Rockstore, Jam, Secret Place). À côté des établissements et programmations qui défendent l'excellence des cultures traditionnellement reconnues, y compris en soutenant la jeune création, un nombre significatif d'événements à coloration plus festives jalonnent l'année.

Ce chaudron culturel montpelliérain irrigue le milieu des médiathèques, qui y puisent depuis au moins trente ans partenariats, opportunités et solidarités, et y contribuent en retour. Pour autant, les passerelles peuvent être toujours renforcées et diversifiées, notamment avec les politiques de soutien aux filières et à la création.



©SéveracL/Montpellier3m

Le Cinémed et les médiathèques : une histoire commune et ancienne



©Ch.Ruiz/Montpellier3m

Au sein de la Cité des arts - conservatoire Musique, Théâtre et Danse - une médiathèque ouvrira ses portes en 2025



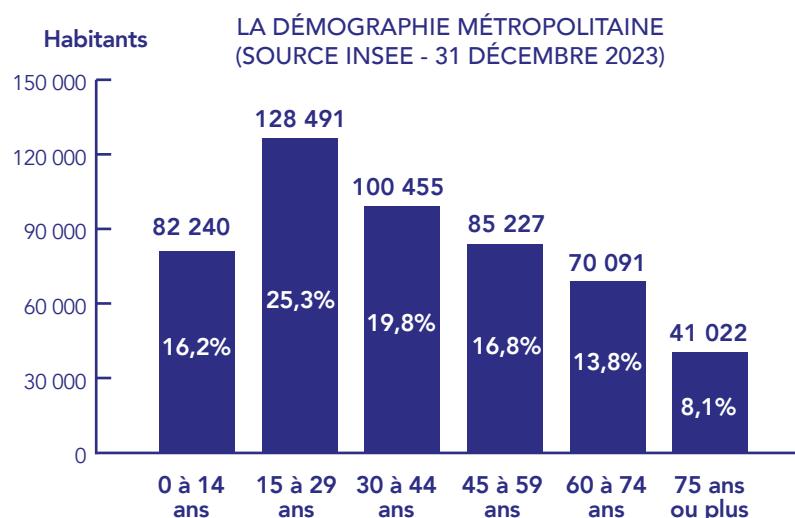
Données démographiques et sociales

Ce dynamisme, ainsi que l'ensoleillement, explique pour partie la hausse continue de la population de la Métropole. À Montpellier, elle est passée de 200 000 personnes en 1990 à 302 000 en 2021. Chaque année, ce sont en moyenne 5 200 nouvelles personnes qui s'installent sur le territoire métropolitain, dont le Programme Local d'Urbanisme Intercommunal adopté en 2025 retient l'hypothèse d'une croissance démographique annuelle de 0,99% de la population pour les 15 ans à venir, le solde migratoire convergeant vers le niveau du solde naturel. En 2034, le nombre d'habitants de la Métropole est estimé à 562 000 personnes.

La pression démographique, notamment dans la ville centre, induit une adaptation des formes d'accueil et une attention au parc immobilier et mobilier des médiathèques, qui sont, parmi tous les lieux publics, celles qui se rapprochent le plus de l'espace public : des lieux de cohabitation d'usages, de frictions, de vivre ensemble.

Cette population comprend une part très importante de jeunes adultes, notamment due au rayonnement universitaire et à la forte population étudiante (entre 70 et 80 000 étudiants). Montpellier est régulièrement classée parmi les villes les plus accueillantes pour les étudiants, qui eux-mêmes participent en retour d'une dynamique urbaine, mais peuvent être confrontés à des situations de précarité financière et sociale importantes.

L'accueil des étudiants au sein du RMCS (Réseau des Médiathèques et de la Culture Scientifique) est d'ores et déjà facilité par 2 780 places assises, l'accès au wifi, les ressources documentaires et les modules d'apprentissage en ligne. Il commande une réflexion partagée avec les services communs de la documentation des Universités (SCD) sur la réponse aux besoins y compris culturels de cette population.



La part des personnes âgées (plus de 65 ans) va croître sensiblement, avec l'arrivée dans le troisième âge de la génération du baby-boom et l'allongement de la durée de vie. On compte environ 700 personnes âgées de plus chaque année, formant une population inégalement répartie entre les quartiers de Montpellier (Analyse des besoins sociaux 2021, CCAS) fortement représentée dans les autres communes. Il s'agit d'une population potentiellement vulnérable. C'est pourquoi l'une des priorités du plan « Bien vieillir » est de favoriser le lien social et intergénérationnel à travers l'offre de loisirs et de culture. En effet, un tiers des plus de 65 ans vit seul.

Cette population, lorsqu'elle est vulnérable, exprime des besoins spécifiques qui conditionnent une attention aux déplacements en EHPAD, aux actions de portage, à l'acquisition de livres en gros caractères, etc.

En application de moyennes et ratios construits à l'échelle nationale, et faute de données consolidées à l'échelle locale, on peut estimer à environ 60 000 le nombre de personnes en situation de handicap (toutes formes de handicap sur Montpellier), ou 100 000 habitants sur la Métropole.

Le réseau montpelliérain de lecture publique a développé une expertise précoce en matière d'accessibilité, notamment à destination des malvoyants, qui est appelée à se redéployer pour élargir le spectre des handicaps considérés et s'appuyer sur le réseau (aller au plus proche).



livres, de la voix,
et comme ici du jeu :
les principaux ingrédients
des actions hors les murs
en EHPAD

Au sein de Montpellier Méditerranée Métropole, les emplois sont concentrés dans la ville centre et un nombre réduit de communes de la première couronne (Vendargues, Saint-Jean-de-Védas, Lattes-Pérols...). Il n'en demeure pas moins que, comparée aux autres communes de Montpellier Méditerranée Métropole, la situation économique et sociale de la ville centre de Montpellier est moins favorable. Elle est marquée par de très fortes disparités, qui se traduisent d'abord par l'identification de **dix quartiers prioritaires**, concentrant environ 20% de la population urbaine. La ville centre, dont 27% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (19% à l'échelle de la métropole) connaît des **poches de grande pauvreté**. [Diagnostic stratégique préalable à la signature du Pacte local des solidarités dans l'Hérault d'octobre 2023 – ANSA], notamment au nord-ouest de la ville, où le taux atteint 50% (Petit Bard, Oxford, Pas du Loup et Blayac), voire 60% dans deux secteurs de la Mosson (secteurs Mail Nord et Mail Sud). Si l'Est de la ville est moins concerné, l'hyper-centre demeure plus contrasté, certains secteurs affichant des taux supérieurs à 30%, tels que les Ursulines, Saint-Roch, ou La Guirlande. Ces espaces inégalitaires sont caractérisés par une surreprésentation de la jeunesse (41,5% de moins de 25 ans) et se traduisent par des indicateurs sociaux au rouge : vulnérabilité socio-éducative, faible taux de diplôme, fort taux de chômage, faible taux d'activité des femmes, surreprésentation des familles monoparentales et de la parentalité précoce, surpeuplement etc.

Les deux quartiers en renouvellement urbain rassemblent près de la moitié des **populations immigrées et étrangères**, marquées par la fréquence des situations de fragilité sociale et financière.

Sur les quatre priorités du contrat de ville Quartiers 2030, deux concernent directement et classiquement un réseau de lecture publique et de culture scientifique : «éducation et jeunesse**» (renforcer l'accompagnement éducatif, améliorer l'offre sur les temps périscolaires, renforcer l'offre de loisir durant l'été, soutenir les parents...) et «**accès aux droits et lien social**» (soutenir les actions de maîtrise de la langue, agir sur la fracture numérique, développer les pratiques culturelles dans une démarche d'aller-vers, favoriser le vivre-ensemble...). Les deux défis transversaux du contrat sont également au cœur d'un projet de lecture publique, a fortiori de culture scientifique : le **défi de l'égalité femmes-hommes** et la **lutte contre les discriminations**, et le **défi de la transition écologique et solidaire**.**

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) intervient dans les 10 QPV de la Ville de Montpellier. Financé par l'ANCT, il vise à réduire les inégalités éducatives et sociales entre les différents territoires de la Ville, en ciblant les enfants âgés de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité dans les domaines scolaire, éducatif, social et/ou sanitaire. Il propose des parcours individualisés hors temps et cadre scolaires et requiert l'adhésion des familles.



Le programme national des Cités Éducatives mobilise une alliance éducative pour assurer une continuité de la crèche jusqu'à l'insertion professionnelle, au sein de certains de ces quartiers. La **Cité éducative de Montpellier Mosson s'emploie, depuis sa labellisation en 2019, à mobiliser les acteurs, ressources et institutions** engagés pour la réussite éducative des enfants et des jeunes, autour de l'école et des lieux éducatifs (équipes pédagogiques et professionnels éducatifs et de santé des 24 écoles, des 3 collèges et du lycée professionnel, parents, professionnels de la petite enfance, médiateurs et travailleurs sociaux, éducateurs et animateurs sociaux, culturels et sportifs, associations) en lien étroit avec la dynamique de transformation urbaine et sociale du quartier.



Les six médiathèques de Montpellier sont concernées par le PRE. La médiathèque JJ. Rousseau est concernée par deux priorités du programme de la Cité éducative : la persévérence scolaire et la maîtrise du langage.

Une donnée importante du contexte socio-éducatif dans la ville centre est une surreprésentation des **familles monoparentales** dans la commune de Montpellier, au sein de laquelle la part de ces familles parmi l'ensemble des familles s'élève à 23,7 % parmi l'ensemble des familles et 39,6 % parmi l'ensemble des familles avec enfants (Insee, 2020).

Le diagnostic préalable à la signature du Pacte des solidarités signé en 2024 a également mis en exergue la variété des situations de **grande vulnérabilité** parmi **la jeunesse**. Quoi de commun entre les étudiants en difficulté économique, les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance, les jeunes résidents en quartiers prioritaires de la ville, les jeunes réfugiés ne maîtrisant pas la langue française, les jeunes des bidonvilles et les jeunes en situation de handicap ? Un point transversal est la nécessité d'un **accompagnement numérique et administratif**, objectif repris dans la feuille de route Hérault Numérique Ensemble 2025-2027 en faveur de l'inclusion numérique, qui évoque le fait que sur le territoire de la Métropole, près de 40 % de la population, soit 155 600 personnes, rencontrent des difficultés avec l'utilisation des outils numériques.

Si, sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole, les médiathèques ne sont pas identifiées comme les lieux-ressources prioritaires pour l'inclusion numérique, elles accueillent ponctuellement des permanences des conseillers numériques France Services, participent aux échanges du Réseau Hérault Numérique Ensemble et ont intégré cet enjeu dans le projet Bibliothèque Numérique de Référence. Ainsi, dans chaque médiathèque, un agent suivra en 2025 ou 2026 une formation sur l'inclusion numérique, afin d'animer et adapter des ateliers collectifs sur les compétences numériques du quotidien.



En 2034, la Métropole devrait comporter **562 000 personnes**, dont **320 000** à Montpellier.



Sa croissance démographique est la plus élevée de France, avec **300 nouvelles personnes chaque mois**.



Entre **70 et 80 000 étudiants**.



Un tiers des plus de **65 ans** vit seul.



Une estimation de **100 000 personnes** en situation de handicap sur la Métropole.



10 quartiers prioritaires à Montpellier, concentrant environ **20%** de la population urbaine.

27% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté dans la ville centre.



Deux des priorités du contrat de ville Quartiers 2030 concernent le RMCS.



40 % des familles avec enfants sont monoparentales à Montpellier, elles sont pour beaucoup en situation de vulnérabilités.



1.2. 31 COMMUNES ENTRE MER ET MONTAGNE : UNE GÉOGRAPHIE MÉTROPOLITaine MACROCÉPHALE, D'ARCHIPEL ET RADIOCONCENTRIQUE

Si la ville centre est contrastée, la métropole dans son ensemble est diverse et manifeste des niveaux d'intégration territoriale variables. Cette diversité s'ancre dans le paysage, s'est construite dans le développement, et se structure aujourd'hui, aussi, dans la géographie des mobilités. Elle a conduit la métropole à adopter une sectorisation par bassins qui doit servir de cadre à la politique de lecture publique.

Diversité paysagère et culturelle

La diversité paysagère qui caractérise le territoire métropolitain est un point d'entrée obligé de toute pensée de l'espace métropolitain. Trois types de milieux le caractérisent.

- La plaine, étendue sur un resserrement du couloir languedocien entre terre et mer, accueille la ville centre et sa zone d'expansion ainsi que l'essentiel des activités agricoles (plaine de Fabrègues à l'ouest, plaine de Mauguio à l'est en direction de Castries) et des axes de circulation. Ici ou là un puech greffé d'un mas ou surplombé d'une circulade, marque un léger dénivelé, segmente la plaine et cadre le regard.
- La garrigue habite les collines boisées des contreforts des Cévennes, au nord, et le massif de la Gardiole au sud et à proximité de la mer. Ce milieu est « typique » du paysage méditerranéen et convoque un imaginaire « du sud ».
- Le littoral et les étangs, le raccordement au réseau hydrographique de la Mosson et du Lez, construisent un milieu hydrogéologique dont la complexité est spécifique du secteur montpelliérain, et qui s'incarne dans des espaces humides riches et sensibles.

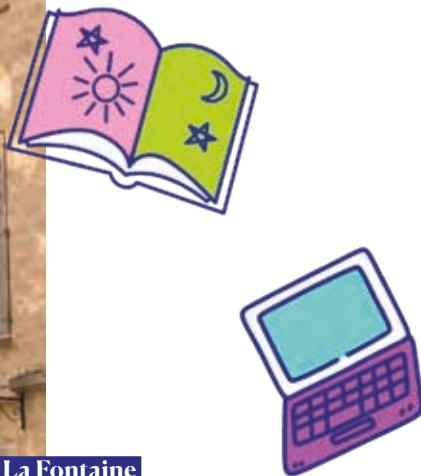
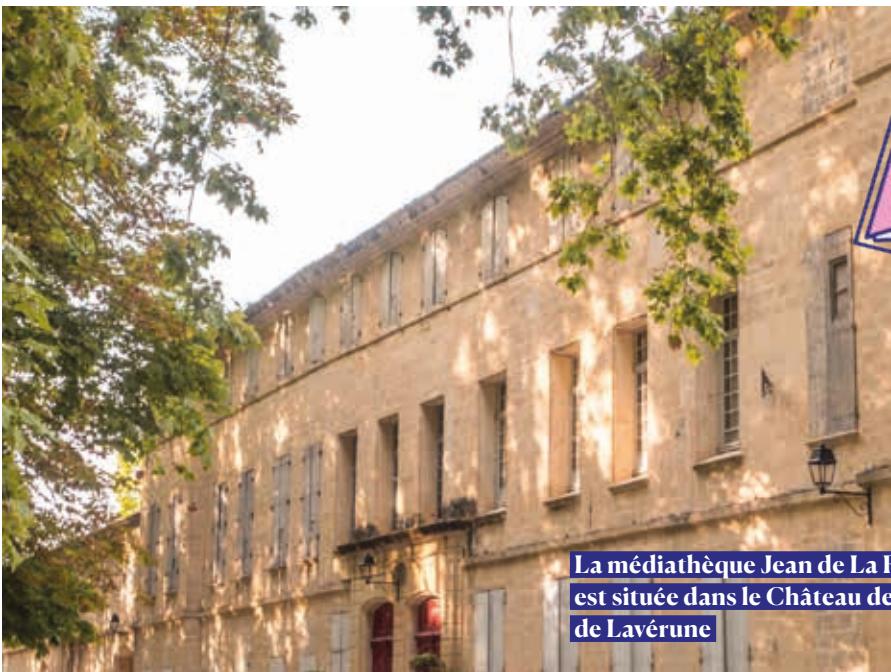
Ces trois types d'espace dessinent des fonds de carte distincts et correspondent à des modes de relation à la nature différents (délectation, exploitations, risques). À mesure qu'on diminue en densité de population, les coeurs de village plus ou moins « dans leur jus » expriment une **identité plus forte, qui s'exprime à travers des traditions, pratiques et imaginaires culturels** facteurs d'une certaine discontinuité d'avec une ville-monde caractérisée par un très fort renouvellement démographique. Au-delà des fêtes votives, cultures taurines, pratique sportive du tambourin, imaginaires de la vigne ou de l'olive, c'est jusqu'à l'accent linguistique méridional qui distingue tendanciellement les périphéries du centre de la métropole.

Insérées dans leur environnement, respectueuses des droits culturels et soucieuses de la préservation des patrimoines, les médiathèques prennent en compte les richesses et ressources culturelles spécifiques de leur environnement immédiat.



©Touchard

Les sacs à dos d'explorateur
de la médiathèque Jules Verne :
pour découvrir en famille le paysage
proche, le ciel lointain



**La médiathèque Jean de La Fontaine
est située dans le Château des Évêques
de Lavérune**

©Bruno-Martinez

Ces paysages sont habités : sur le temps long, la présence humaine a laissé des traces remarquables. La cathédrale romane de Maguelone dans son écrin paysager participe du rayonnement touristique, tandis que l'intérêt scientifique et culturel majeur du site étrusque de Lattara a conduit à la création d'un musée de France (1985-2002) pour sa mise en valeur, musée qui bénéficie actuellement d'un projet d'extension. Les communes de la Métropole abritent bien des bâtis remarquables, à l'instar des vestiges médiévaux de Murviel-lès-Montpellier, Castelnau-le-Lez ou Prades-le-Lez, des châteaux du comte de Turenne à Pignan, des Évêques à Lavérune ou de Castries (XVII^e siècle), des grandes « folies montpelliéraines » aristocratiques et bien sûr de l'aqueduc qui relie Montpellier à Saint-Clément-de-Rivière (XVIII^e siècle). Cette diversité patrimoniale a conduit à la première labellisation d'une Métropole **Ville et Pays d'art et d'histoire** (2019), qui vient reconnaître la place transversale du patrimoine dans les politiques publiques de la collectivité, et l'importance de promouvoir des projets emblématiques pour sa conservation, son étude et sa mise en valeur, à l'instar de la candidature commune avec l'université et le Département pour l'inscription au registre Mémoires du Monde des collections héritées de l'enseignement de la médecine.

Sur le temps court (XIX^e-XXI^e siècles), le paysage a été transformé par trois phénomènes majeurs : la généralisation

de la viticulture dans la seconde moitié du XIX^e siècle après l'arrivée du chemin de fer, la très forte urbanisation de Montpellier et ses débords à partir des années 60, le plan Racine et la mise en tourisme du littoral. En retour, a commencé de s'exprimer une volonté de préservation du paysage naturel, comme l'atteste la création des Écologistes de l'Euzière. Fondée par des botanistes de l'Université (1974), cette association d'éducation populaire est aujourd'hui hébergée au Domaine de Restinclières. Dès les années 80, de premières mesures de protection ou de valorisation des sites naturels sont mises en place à l'échelon local : Maison de la Nature de Lattes créée en 1982 (et site du Méjean protégé en 1985), installation du domaine départemental de Restinclières à Prades-le-Lez en 1990, création de la réserve naturelle volontaire du Lez en 2000... La mise en place du réseau Natura 2000 à partir de 1992 a conduit à accueillir 11 sites, soit 16% du territoire métropolitain. Des actions de sensibilisation sont mises en place, à l'instar de la création à Saint-Jean-de-Védas de l'Écolothèque à partir d'une ferme pédagogique d'inspiration américaine (1992). Sous l'effet de la prise de conscience de **la crise climatique**, le sujet du rapport à la nature et au vivant s'est installé comme central dans les priorités culturelles.

C'est en effet aujourd'hui une quatrième transformation, causée par le réchauffement climatique qui est anticipée. Le SCoT de 2019 a marqué

un tournant dans **l'affirmation de ce paysage comme bien commun**, facteur de développement et d'appartenance, au-delà des protections ou mises en valeur particulières de tels ou tels sites. Après un demi-siècle de structuration de l'urbanisation par la loi du marché et les opportunités immobilières, un objectif de limitation de l'artificialisation est retenu, avec la volonté de révéler le « grand parc métropolitain » (Plan d'aménagement de développement durable, axe 1). Dans toutes ses composantes, le paysage doit maintenant être moins consommé, mieux compris, en un mot : partagé.

En s'inscrivant dans des démarches plus larges (label Ville et Pays d'art et d'histoire, politique de médiation écologique), donner accès, via des ressources documentaires, des actions de médiation ou de programmation artistique, à des clefs de compréhension du paysage et de ses transformations est une préoccupation évidente des établissements d'un réseau de lecture publique et de culture scientifique.

Structure territoriale

Dans cet environnement, la structure urbaine de la métropole a résulté d'un double mouvement.

Le développement radioconcentrique des pôles, et d'abord celui très fort et continu de Montpellier dans ses murs et hors ses murs : la ville centre concentre 60% de la population et 70% des activités. La Métropole, dont le territoire est relativement peu étendu (420 km², contre 520 pour Nantes, 610 pour Lille, 700 pour Rennes, 3100 pour Aix-Marseille...), est clairement macrocéphale. En parallèle, les noyaux urbains historiques des villes et villages en périphérie ont également connu un développement et un étalement indépendants, jusqu'à ce qu'une politique d'aménagement d'agglomération ne produise ses effets (premier SCoT en 2006).

Ce premier mouvement a donné à la géographie urbaine et socio-économique métropolitaine une forme d'« archipel » hiérarchisé, décroissant, depuis la ville centre jusqu'aux villages les plus éloignés.

Dans un second mouvement, cette structure d'archipel a toutefois été « déformée » le long de l'axe de communication languedocien entre Montpellier et la mer, qui constitue le principal interfaçage de la métropole avec la région et le monde, et s'incarne dans la gare Sud de France à Lattes, l'Aéroport Montpellier Méditerranée à Mauguio, l'axe autoroutier en direction du port de Sète et de l'Espagne dans un sens, de Marseille dans l'autre. Les villes situées dans cette aire de dynamique économique plus marquée ont bénéficié d'un développement soutenu (équipements, services), adossé à des fonctions de rayonnement local ou régional plus importantes, symbolisées par la Sud de France Aréna à Pérols.

Autour de Montpellier, on peut ainsi distinguer deux couronnes et un ensemble géographique.

La première couronne des villes réunit majoritairement des villes en proximité immédiate de Montpellier, mais également celles situées le long de l'axe de communication languedocien historique, et de la « route de la Mer » (avenue Georges Frêche sur Lattes et Pérols) : Castelnau-le-Lez, Le Crès, Jacou, Vendargues, Baillargues, Clapiers, Grabels, Juvignac, Saint-Jean-de-Védas, Lattes et Pérols. Ces communes bénéficient de la proximité des équipements urbains, économiques, médicaux, d'enseignement supérieur, culturels et de loisirs et sont

majoritairement bien desservies par le réseau de transport en commun à haut niveau de service. Certaines relèvent de la catégorie des villes moyennes, à l'instar de Castelnau-le-Lez (23 469 habitants en 2020) voire de Lattes (17 674 habitants). Plus largement, en conséquence du desserrement de la ville de Montpellier sous la pression démographique, cette couronne connaît des taux de croissance particulièrement élevés, à l'instar de Saint-Jean-de-Védas (5,5% par an entre 2014 et 2020).

Ces communes ont connu une trajectoire importante de structuration des équipements et services accompagnant leurs mutations urbaines. Ainsi, ces villes dessinent les principales entrées de Montpellier. Elles ont connu, pour certaines, des transformations importantes de leur physionomie : décentrement du centre-bourg et définition de nouvelles centralités, intensification du développement urbain autour des axes de transport en commun à haut niveau de service, développement des fonctions commerciales, etc.

Majoritairement situés au nord et nord-est en direction des montagnes et à l'ouest sur **les plaines viticoles, les petites villes et villages de la seconde couronne** rassemblent les communes de Montferrier-sur-Lez, Prades-le-Lez, Castries, Saint-Brès, Villeneuve-lès-Maguelone, Fabrègues, Saussan, Lavérune, Saint Georges d'Orques, Pignan, Cournonterral. Plus éloignées de la ville centre, ces villes ont parfois conservé de ce fait une fonction de centralité propre sur leurs secteurs géographiques, avec une offre de commerces, équipements et services de proximité, à l'instar de Castries qui rayonne sur les villages de l'Extrême-Orient métropolitain (Sussargues, Saint Geniès des Mourgues, Saint-Drézéry, etc.). Leur influence peut alors déborder naturellement les frontières métropolitaines, à l'instar de Prades-le-Lez qui constitue un pôle de services pour les communes aux alentours, mais également pour les communes du bassin du Pic Saint-Loup. La dynamique démographique de ces communes est modérée et relativement homogène.

Enfin, le troisième ensemble est constitué de très petites villes et villages : la majorité des communes de Cournonsec, Murviel-lès-Montpellier, Saint Geniès des Mourgues, Sussargues, Beaulieu, Restinclières, Montaud, Saint-Drézéry comptent autour de 2 000 habitants (moins de 1 000 pour Montaud, plus de 3 000 pour Cournonsec). De par leur taille et malgré les extensions pavillonnaires dont elles

font l'objet, ces communes présentent encore une urbanité de village typique du territoire languedocien. Le modèle de la maison individuelle y prédomine. L'activité viticole y est très visible. Ces communes fonctionnent souvent en relation avec un pôle de centralité relevant de la seconde couronne, et également en interface avec les bassins de vie des territoires voisins de la métropole. La seconde couronne et les îlots de la troisième catégorie incarnent la présence dans la métropole de la ruralité.

L'intégration par les transports et ses limites

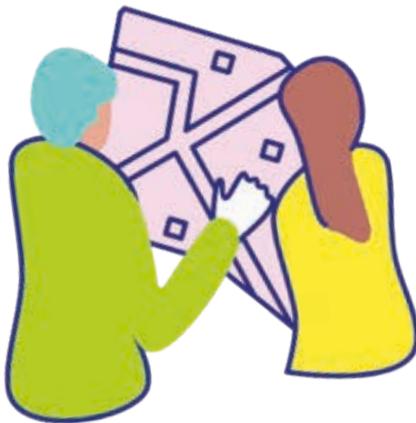
Depuis plus d'un quart de siècle (inauguration de la ligne 1 du tram, en 2000), les mobilités occupent une place centrale et transversale dans l'action publique intercommunale. Les tramways contribuent à l'identité technique et graphique du territoire, et d'abord de la ville centre. C'est d'ailleurs en partie par référence aux transports en commun que le Schéma de Cohérence Territoriale définit depuis 2006 le secteur « Cœur d'agglomération », à savoir la Ville de Montpellier et les communes de première couronne, bénéficiaires d'une desserte effective par les transports en commun à haut niveau de service.

L'inauguration prochaine de la cinquième ligne de tram (2025) raccordera Clapiers et Montferrier-sur-Lez au réseau métropolitain. À compter de 2028, le bustram atteindra Castries. À terme, les communes de Cournonsec, Cournonterral, Pignan, Lavérune, bénéficieront d'un transport à haut niveau de service.

Les médiathèques George Sand (à Villeneuve-lès-Maguelone), Jean de La Fontaine (à Lavérune) et La Gare (à Pignan) ne sont pas encore accessibles via le réseau de transports à haut niveau de service. C'est également le cas de la quasi-totalité des bibliothèques communales du territoire. Les médiathèques Albert Camus (à Clapiers) et Françoise Giroud (à Castries) le seront à court ou moyen termes. La médiathèque Jules Verne (à Saint-Jean-Védas) est à dix minutes à pied d'un terminus de ligne. Le bassin de vie de la médiathèque Victor Hugo bénéficiera du passage prochain de la ligne 5.

Organisation territoriale de l'action métropolitaine : les six secteurs

Les six secteurs ont été définis dans le cadre du SCoT de 2006 et confirmés par la révision de 2019. Ils ont été construits en croisant des spécificités géographiques (caractéristiques urbaines, économiques, environnementales, identitaires, etc), une logique de centralité et de maillage et la recherche des marges de développement (ou leur limitation).



Le secteur **Plaine Ouest** regroupe les communes de Saint-Jean-de-Védas, Fabrègues, Lavérune, Saussan, Pignan, Cournonterral et Cournonsec à la pointe Ouest du territoire. Il correspond à la grande plaine de l'Ouest montpelliérain, comprise entre le causse d'Aumelas et le massif de la Gardiole.

Le secteur **Piémonts et Garrigues** regroupe les communes de Grabels, Juvignac, Saint Georges d'Orques et Murviel-lès-Montpellier. Il correspond au domaine géographique des « plis » de Montpellier et comprend de vastes espaces naturels et boisés. Le territoire viticole de Saint Georges d'Orques est, quant à lui, à l'articulation avec la plaine ouest.

Le secteur **de la Vallée du Lez** regroupe les communes de Prades-le-Lez, Montferrier-sur-Lez, Clapiers, Jacou, Castelnau-le-Lez et Le Crès. Il est caractérisé par la présence du Lez et de ses affluents (notamment les ruisseaux de la Lironde, du Lauriol, des Canaux et des Courtarelles) qui composent une géographie où l'eau structure les paysages et prédétermine fortement l'aménagement de ce territoire.

Le secteur **Cadoule et Bérange** regroupe les communes de Vendargues, Castries, Baillargues, Saint-Brès, Saint Geniès des Mourgues, Sussargues, Restinclières, Beaulieu, Saint-Drézéry et Montaud. Il réunit des territoires majoritairement naturels et agricoles, au nord, et des territoires plus urbanisés au sud, le long du couloir de transport languedocien.

Le secteur **Littoral** regroupe les communes de Lattes, Pérols et Villeneuve-lès-Maguelone, toutes trois concernées par la loi Littoral.

La Ville de Montpellier correspond à un sixième secteur.

La cohérence de l'action publique, et la possibilité à terme de se raccorder à des instances de gouvernance territoriale mises en œuvre dans d'autres champs (voierie...), impose de retenir cette sectorisation comme gabarit de l'action des médiathèques en matière de coopération.



©Ch.Riuz/Montpellier3m

1.3. UNE MÉTROPOLE OUVERTE SUR LE MONDE ET CONFRONTÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Montpellier, la Méditerranée et le Monde

La métropole de Montpellier est insérée au sein d'une aire urbaine dont elle représente un quart de la superficie et trois quarts de la population. Son implantation sur l'axe routier qui relie l'Italie à l'Espagne, son très bon raccordement au réseau ferroviaire à grande vitesse, sa connexion avec la façade maritime proche et un aéroport international assurent un interfaçage avec l'espace-monde, dans la continuité d'une histoire marquée à certaines périodes par le commerce international, et aujourd'hui par le rayonnement des activités de recherche, symbolisée par l'implantation du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement). En ce sens, la métropole est pleinement métropolitaine.

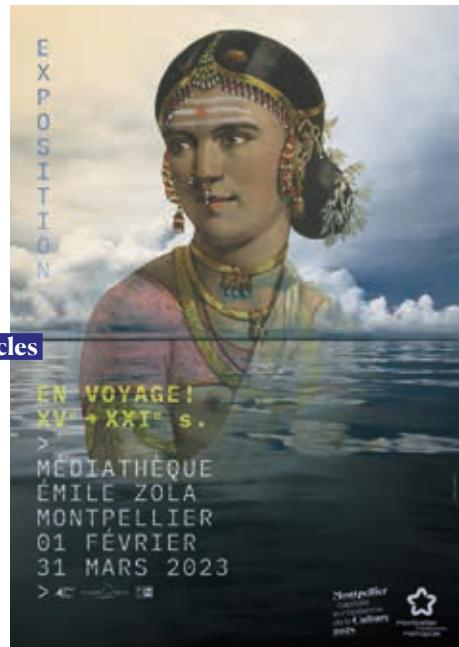
La démarche de candidature au titre de Capitale européenne de la Culture 2028 a permis de réaffirmer la place de Montpellier dans une Europe de la culture, notamment en mobilisant certains des treize jumelages de la ville. Montpellier regarde également vers l'autre rivage de la Méditerranée, comme l'indiquent le choix de Montpellier pour l'accueil en 2021 d'un sommet Afrique – France qui a débouché sur la création d'une biennale culturelle et artistique (2023, 2025), ou, plus ancien et dans une temporalité encore incertaine, le projet de création d'un Institut de l'histoire de la France en Algérie. Montpellier enfin, fut la première ville à signer une convention de jumelage avec une ville chinoise, Chengdu. L'amitié sino-française se traduit à Montpellier par la place de l'enseignement du chinois. Elle a récemment conduit à mettre en lumière la figure de l'écrivain Li Jieren, traducteur en mandarin du romantisme français. Elle s'actualise, dans la durée du présent schéma directeur, dans un partenariat renforcé entre le musée Fabre et le musée Guimet.

Si les médiathèques ne sont pas prioritairement orientées vers une fonction de rayonnement territorial, elles ont un rôle à jouer dans l'acculturation et l'appropriation par tous les habitants de cette dimension de ville-monde.

La part des immigrés et des étrangers dans la population est supérieure à Montpellier à ce qui est observé au niveau de la Métropole et, plus encore, du département, de la région ou de la France métropolitaine. Toutefois, si ces populations sont également plus importantes que dans d'autres villes, elles progressent moins vite (ABS 2021 de Montpellier, CCAS). Un peu plus de 48 500 personnes immigrées résidaient à Montpellier en 2017, soit 17 % de la population.

Cette immigration est liée pour partie aux relations historiques de la France et du Maghreb, à la place des institutions et entreprises de rayonnement mondial, mais également au contexte international : 3000 ukrainiens se sont installés à Montpellier dans le sillage de l'agression russe depuis le conflit déclenché en 2022.

Les médiathèques, lieux-ressources, ont un rôle majeur et républicain à jouer tant dans l'hospitalité aux migrants que dans la familiarisation à la langue et aux codes.



En Voyage XVe-XXIe siècles

L'eau et la chaleur : une zone à risque

La métropole de Montpellier jouit d'une faible exposition aux risques sismiques, et, du fait d'une faiblesse du secteur secondaire, au risque industrielo-technologique (pollution). Elle est en revanche fortement exposée au risque dit « retrait gonflement argile » (RGA) lié aux alternances de période de sécheresse et de fortes précipitations.

Le risque RGA est la cause de la fermeture de la médiathèque Rousseau à la Mosson.

Elle est très fortement caractérisée par une vulnérabilité dans le domaine de l'eau (quantité, qualité). Ainsi, sur les 436 arrêtés de catastrophes naturelles qui ont été déclarés entre 1982 et 2021, 58 % sont liés aux inondations. La raréfaction des ressources est également une préoccupation, pour l'heure moins urgente que dans les départements situés plus au sud.

La question du rapport à l'eau, de la compréhension de l'enjeu, de la diffusion des éléments d'un savoir et d'un imaginaire hydrauliques sont au cœur d'une politique de culture scientifique adaptée au territoire.

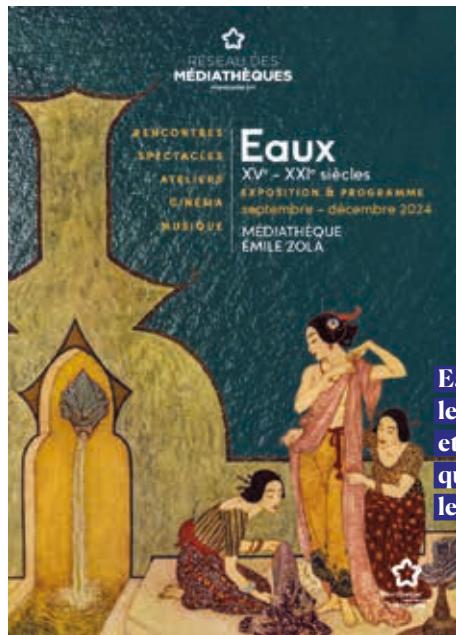


**Rencontrer le Dr. H2O
à la médiathèque Giroud,
à Castries**

La métropole est massivement exposée aux risques liés à la chaleur, avec d'une part les feux de forêt (en milieu de garrigue), d'autre part au risque d'ilots de chaleur urbain (ICU), le microclimat urbain (accroissement des températures de l'air et des surfaces extérieures) qui aggrave le risque sanitaire que reconnaît, chaque été, le déclenchement des plans canicule.

Parmi les leviers actionnables, la collectivité a résolu d'agir également sur les comportements individuels, le Plan Climat Air Énergie Territorial solidaire (PCAET) énonçant au volet 3.5 de sa stratégie que « le changement de comportement de la population et des usagers du territoire est un facteur de réussite de la politique énergie-climat de la Métropole : les actions de sensibilisation aux éco-gestes et à l'adaptation aux risques dans un contexte de changement climatique sont à poursuivre et à amplifier ».

Alors que le Projet d'aménagement et de développement durable de la collectivité reconnaît dans le confort climatique estival la « clé de voûte de la qualité de vie sur le territoire » (p. 71) et préconise « de contribuer à changer l'environnement social en proposant des espaces de vie qui soient agréables, sécurisés et qui permettent de favoriser le bien-être des habitants et la cohésion sociale » (p.77), et tandis que la prolifération des systèmes individuels de climatisation constitue en soi un risque, il est utile de constater que les médiathèques sont de facto, en été, un rare service public de l'air frais et sain.



**Eaux XVe-XXIe siècles :
le patrimoine écrit
et graphique du Réseau,
quand il s'expose, interroge
les enjeux d'aujourd'hui**

Les médiathèques doivent prendre leur part dans cet enjeu de transformation sociale : mise à disposition de ressources, accueil d'actions de sensibilisation, programmation d'actions de culture scientifique, enrichissement de la démarche d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC).



2. Le réseau des médiathèques : un réseau de l'an 2000, la fin d'un cycle

C'est sur ce territoire dynamique, contrasté, doté de ressources et non exempt de vulnérabilités, que sont implantés, d'une part, le réseau métropolitain de lecture publique et, d'autre part, un maillage de bibliothèques communales soutenues par le Département de l'Hérault.

2.1. BRÈVE HISTOIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MONTPELLIER



@Acquarone

**Médiathèque
Emile Zola**

Le premier est l'héritier lointain d'un des tout premiers services culturels locaux, la bibliothèque de Montpellier (1804). La période 1970-1990 qui a correspondu dans d'autres régions à une période de forte croissance et modernisation des bibliothèques municipales, avec l'invention de la « médiathèque » (Cambrai, Grenoble, Metz), avec les programmes constructifs,

avec la structuration d'une politique nationale incitative, n'a pas eu d'impact à Montpellier, dont le réseau est alors très faiblement dimensionné, et vieillissant. L'actuelle bibliothèque Paul Langevin, inaugurée en 1983, est une subsistance de cette époque (ce qui explique qu'elle ait conservé un statut municipal). Même la fonction d'études et de conservation patrimoniales, héritée du XIX^e siècle, est alors en fragilité, comme l'illustre le mémorable dégât des eaux des collections patrimoniales de la bibliothèque Gutemberg au sein du collège des Jésuites (musée Fabre).

À partir de 1993, l'année même du film d'Éric Rohmer – L'arbre, le Maire et la médiathèque - est adopté un plan de « développement de la lecture, de l'image et du son » (de la lecture publique) pour Montpellier, fortement valorisé lors de la campagne municipale de 1995. Après la danse, la musique lyrique et le théâtre, c'est donc au tour des médiathèques d'intégrer la politique culturelle de Montpellier, qui candidate cette même année au programme des Bibliothèques Métropolitaines à Vocation Régionale initié en 1992. C'est ce plan municipal qui va déterminer pour l'essentiel la physionomie actuelle du réseau métropolitain, autour d'une Bibliothèque Métropolitaine à Vocation Régionale (BMVR) de 15 700 m². Sa mise en œuvre est initiée avec l'ouverture

des médiathèques Fellini et Hugo (1995), Rousseau (1997), Garcia Lorca (2001). Conformément au paradigme des années 80, le modèle implicite est celui de la médiathèque annexe : les médiathèques de quartiers, dans une logique de démocratisation culturelle, reproduisent à moindre échelle et a priori sans variation de nature l'offre de la médiathèque centrale – laquelle n'est pas sans présenter quelques analogies formelles et techniques avec un autre monument, la très contemporaine Bibliothèque de France.

Alors, au tournant du XXI^e siècle, non seulement les médiathèques montpelliéraines rattrapent leur retard historique, mais elles développent, à partir des deux sites de la médiathèque centrale (Émile Zola, Federico Fellini) des services et collections innovants qui contribuent à les installer dans le paysage national de la lecture publique, notamment : expertise autour des collections accessibles et cabines d'écoute assistée par ordinateur avec l'Espace Homère-Lire autrement ; reconnaissance et médiation du jeu vidéo en bibliothèque ; prêt de livres numériques à partir du programme Bibliothèque numérique de référence (2011). L'expertise ludothécaire se développe également à partir de la deuxième plus grande médiathèque Jean-Jacques Rousseau située en QPV.



**La ludothèque de l'ancienne
médiathèque Jean-Jacques
Rousseau, fermée, a été un
laboratoire de l'expertise
ludique à Montpellier**



@Lannes

2.2. FLUX ET REFLUX DE LA LECTURE PUBLIQUE INTERCOMMUNALE

L'autre facteur qui conduit à la transformation de la lecture publique sur le territoire est la prise de compétence intercommunale. En 2002, la compétence culturelle est prise par la nouvelle communauté d'agglomération : la nouvelle médiathèque centrale est transférée au titre des équipements structurants (comme le musée Fabre, l'opéra Comédie, les grands festivals...). De façon significative, alors que les statuts prévoient la possibilité de reconnaître le caractère intercommunal d'équipements réalisant un schéma d'aménagement culturel, les autres médiathèques montpelliéraines, celle de Pignan, et le domaine Bonnier de la Mosson, sont les seules structures à être transférées à ce titre. Ainsi s'installe une dichotomie entre une médiathèque Émile Zola, centrale et monumentale, qui concourt au rayonnement de Montpellier et au maintien de son « rang » dans le paysage régional et national, et des équipements de proximité qui déclinent en proximité la politique culturelle. Est alors envisagée la construction de médiathèques neuves à Castries, Clapiers et Pérols, qui seront

livrées entre 2007 et 2012, puis celle de Castelnau-le-Lez, ouverte en 2018. Ces développements se font en partie au gré d'opportunités. En parallèle, des communes se dotent également de bibliothèques modernes sans rechercher leur transfert. Contrairement à l'implantation des médiathèques de quartiers pensée en 1993, la géographie du réseau métropolitain hors de la ville-centre a plus relevé d'opportunités et d'engagements que d'une planification à long terme.

En 2021 se terminent les travaux de restructuration de la médiathèque centrale Émile Zola, consistant essentiellement en l'ajout d'une mezzanine en demi-étage, pour accueillir les collections de la médiathèque Federico Fellini, et en l'aménagement d'un espace jeux vidéo qualitatif et d'un grand auditorium.



**La médiathèque Aimé Césaire,
construite en 2018,
est la plus récente médiathèque
du réseau métropolitain**



©DR



2.3. L'ACTUEL RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DE QUINZE MÉDIATHÈQUES

Le réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole est composé de quinze médiathèques. La quinzième sera ouverte à l'automne 2025 au sein de la cité des Arts de Montpellier. Il représente 80 à 85 % des surfaces, personnels, fonds documentaires, prêts et abonnés des bibliothèques et médiathèques du territoire métropolitain.

En tant que tête du réseau métropolitain, la médiathèque Émile Zola centralise les fonctions de gestion administrative et comptable, d'encadrement scientifique supérieur (conservateurs), de coordination de l'action culturelle, de conservation et valorisation du patrimoine, de gestion des services numériques et du catalogue, du service des collections et de la logistique documentaire, des services aux publics.

Cinq niveaux sont accessibles aux lecteurs, avec 6 354 m² utiles ouverts au public (62 % des surfaces) et 1 452 places assises, 2 382 m² de magasins et 1 493 m² de services internes.

Le Réseau est composé, en plus de la médiathèque centrale, de quatorze « médiathèques d'intérêt métropolitain ». Elles collaborent avec les structures culturelles municipales, les établissements scolaires, les structures d'accueil de la petite enfance, les centres de loisirs, les associations de quartier, les Maisons pour tous, les centres socioculturels, les résidences pour personnes âgées, et, plus ou moins, avec les bibliothèques municipales des autres villes de la métropole et les bibliothèques spécialisées, etc.

- Cinq « médiathèques d'intérêt métropolitain » sont situées sur le territoire communal de Montpellier : les médiathèques Victor Hugo, Jean-Jacques Rousseau, Federico García Lorca et William Shakespeare, ainsi que la bibliothèque Paul Langevin,
- Huit sur les communes de Castries, Clapiers, Castelnau, Pignan, Lavérune, Saint-Jean-de-Védas, Villeneuve-lès-Maguelone, et Pérols.
- Une médiathèque spécialisée au sein de la Cité des Arts – Conservatoire Musique, Théâtre et Danse.



- 1 Médiathèque Émile Zola
- 2 Médiathèque Victor Hugo
- 3 Médiathèque éphémère Jean-Jacques Rousseau
- 4 Médiathèque Federico García Lorca
- 5 Médiathèque William Shakespeare
- 6 Médiathèque La Gare
- 7 Médiathèque Françoise Giroud
- 8 Médiathèque Aimé Césaire
- 9 Médiathèque Jean de La Fontaine

- 10 Médiathèque Albert Camus
- 11 Médiathèque George Sand
- 12 Médiathèque Jean Giono
- 13 Bibliothèque Paul Langevin
- 14 Médiathèque Jules Verne
- 15 Cité des arts



©Benrubi

Les perspectives bâimentaires

À l'orée de ce schéma, les cinq médiathèques installées en quartier prioritaire de la Ville (QPV) jouant un rôle précieux pour les habitants qu'elles accueillent en nombre en moyenne (en moyenne chaque jour ouvré près de 1400 personnes) connaissent un décrochage bâimentaire variable, qui fait courir un risque pour le maintien du niveau de service.

- Toutes appartiennent à la même génération, née du plan de 1993. Leurs programmes, rédigés à la fin du XX^e siècle, consolident une structure caractéristique des années 80.
- Alors que la médiathèque centrale bénéficiait dès l'origine d'une qualité constructive conforme à sa dimension de prestige, les médiathèques de proximité ont été réalisées dans une logique d'économie partiellement compensée par un bon niveau d'entretien bâimentaire dans les deux premières décennies du XXI^e siècle.
- La très forte croissance démographique du territoire vient questionner le dimensionnement du schéma immobilier. À titre d'exemple, la médiathèque Victor Hugo a été identifiée comme fortement sous-dimensionnée par un rapport d'inspection interministérielle de 2021.
- En raison de glissements de terrain, la seconde plus grande médiathèque (Jean-Jacques Rousseau, QPV de la Mosson) est fermée depuis novembre 2023 pour assurer la sécurité des biens et des personnes. Une médiathèque éphémère ouvrira à l'automne 2025.
- La petite bibliothèque Paul Langevin, du quartier Aiguelongue, intégrée dans l'actuelle Maison pour Tous Albert Dubout est au cœur de changements bâimentaires (déplacement de la Maison pour tous dans un site proche et intégration d'une maison médicale).
- La médiathèque Federico García Lorca (Près d'Arènes) est limitée dans une organisation spatiale datée et contraignante qui gêne et retarde le déploiement d'un projet de service conforme à l'état de l'art ou innovant, à hauteur du signal urbain que son enveloppe très sculpturale adresse en entrée de ville.

Après une phase de construction-expansion dans le sillage du plan de 1993, les médiathèques de quartiers prioritaires ont atteint la fin d'un cycle. En contexte budgétaire contraint, des travaux de rénovation-requalification peuvent permettre, à murs et équipes constants, de déployer des projets de service réinventés, et d'accroître la sobriété et la maîtrise des bâtiments.

Deux autres QPV, plus petits (Pas du Loup et Pompignane), ne bénéficient pas d'un accès facilité à une médiathèque et nécessitent une réflexion sur les moyens d'aller vers les habitants qui pourraient être proposés, par exemple en renforçant la dimension hors les murs, à l'instar de l'expérience développée depuis 2024 par l'équipe de la médiathèque Jean-Jacques Rousseau, pour garder le lien avec les habitants du quartier Mosson, avec le soutien de nombreux partenaires - en attendant l'ouverture, à l'automne 2025, d'une médiathèque temporaire.



La future médiathèque Jean-Jacques Rousseau tournée vers la jeunesse, la science et les arts, une construction attendue pour 2029

Dans ce quartier de la Mosson le plus jeune de Montpellier (1600 enfants de moins de 2 ans) avec des indicateurs de vulnérabilité forte, les enjeux de réussite éducative et d'offres culturelles pour les familles et la jeunesse sont centraux, et la médiathèque devra être un lieu de services innovants pour la jeunesse.

Les orientations pour ce projet sont les suivantes :

- Une médiathèque tournée vers l'école avec des liens renforcés et une circulation privilégiée pour les élèves, les familles et les équipes du pôle mitoyen.
- Une médiathèque jouant un rôle de centre de culture scientifique à la Mosson, dans l'objectif de rendre accessible la science, de développer la curiosité et l'esprit critique, en favorisant le plaisir, la manipulation et l'émerveillement.
- Accueillir dans la médiathèque les œuvres des institutions muséales, et notamment du musée Fabre, en les intégrant pleinement dans les espaces d'accueil et de lecture publique et en coopérant ponctuellement autour d'expositions temporaires (Fabre, MO.CO, Mille Formes...).
- Une nouvelle relation aux usagers par le jeu, l'accueil et la participation.
- Un dispositif de résidence artistique de territoire (Mosson), co-animé par le Réseau, le service Création et le musée Fabre pour co-créer avec les habitants.
- Des espaces de travail collectifs et individuels très qualitatifs (type learning-lab) où l'on peut trouver accompagnement, outils et ressources.

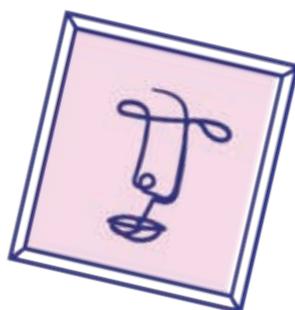


Fonctionnement des médiathèques

Ouvertes du mardi au samedi, le dimanche d'octobre à avril pour la médiathèque Émile Zola, les 14 médiathèques sont ouvertes en moyenne 28 heures par semaine, avec quelques modulations sur les heures d'ouverture du mardi (soit à 10h, soit à 14 h), du jeudi (soit fermé, soit ouvert l'après-midi) et de fermeture (entre 17h30 et 19h).

L'abonnement annuel au réseau est gratuit pour les moins de 18 ans et les personnes bénéficiant des minimas sociaux. Pour les adultes métropolitains, le tarif est de 10 € et de 25 € pour les autres. Un tarif adapté aux vacanciers est proposé.

Les documents peuvent être restitués dans n'importe quel point du Réseau, y compris en dehors des horaires d'ouverture dans les médiathèques équipées de boîtes de retour.



Chiffres-clés 2024

14 médiathèques
(15 fin 2025), 22944 m²

1 266 582 documents

1 221 526 entrées en moyenne

5 000 entrées par jour ouvré

65 175 usagers inscrits dont
48 631 emprunteurs

2 134 162 emprunts de
documents physiques

459 376 emprunts
numériques et téléchargements

1 152 501 pages vues, dont
238 988 sur Memorum (collections
patrimoniales numérisées)

2 473 manifestations
culturelles

1 460 accueils de groupes de
publics spécifiques, 1 586 accueils
de classes soit une classe ou un
groupe par jour ouvré sur chaque
médiathèque

Des domaines de spécialisation

14 km linéaires de collections
patrimoniales («bibliothèque
classée»).

L'éducation aux médias et à
l'information.

La culture scientifique (en cours
de développement).

L'éveil du tout petit à la lecture.

La valorisation du design
graphique.

La mise à disposition de
ressources pour les acteurs
éducatifs (Ruche des Livres).

Une politique culturelle du jeu et
du jeu vidéo.

L'éducation à l'image et
la promotion du cinéma
documentaire.



Les ressources humaines



La masse salariale globale du RMCS en 2024 est de 12074500 €. Les effectifs théoriques se composent de **263 emplois permanents**, qui dessinent une pyramide statutaire plus nettement orientée vers la catégorie C que dans les réseaux comparables (33 cat. A, dont trois mises à disposition par l'État; 78 cat. B et 152 cat. C). Des agents non titulaires et vacataires complètent également les équipes.

Les ressources financières prévues pour l'année 2025

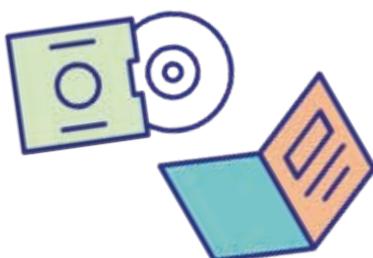
FONCTIONNEMENT : 2 892 000 €



- **Budget des collections :** 810 000 € en incluant l'équipement des collections (couverture, boîtiers CD et DVD, puces RFID, etc) et les ressources numériques.
- **Budget pour la médiation et la programmation culturelle :** 170 000 € pour les actions déployées sur toutes les médiathèques.
- **Interventions techniques :** 336 000 €.
- **Charges incompressibles (marchés de nettoyage, de maintenance, de gardiennage, etc) :** 1 576 000 €.



INVESTISSEMENT : 1 182 000 € (aménagements, modernisation et travaux dans les 14 médiathèques)





Une nouvelle organisation déployée depuis 2024

Suite à un diagnostic organisationnel en lien avec de nouvelles orientations stratégiques relatives aux missions et offres de service, un important travail a été conduit en 2022 et 2023 pour les traduire dans un projet d'organisation, présenté en Comité social territorial (CST) de juin 2024.

LA NOUVELLE ORGANISATION POURSUIT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

- **Structurer à l'échelle du Réseau des champs d'action** concernant des offres de service et des partenariats forts, mais parfois trop éclatés.
- **Consolider des fonctions transversales** relevant de la coordination ou du soutien, pour répondre à des lacunes organisationnelles identifiées, notamment dans les domaines du suivi courant des outils informatiques et techniques, de la communication (notamment numérique), du support de gestion administrative, de la coordination de programmation.
- **Répondre à des besoins nouveaux ou accrus**, découlant des attentes de l'exécutif, de la stratégie Culture et Patrimoine de la Métropole, et des grandes orientations du projet de réseau actualisées et précisées dans le présent schéma.
- **Faire évoluer le modèle des établissements du Réseau**, en s'inspirant des valeurs du Pacte de gouvernance de la collectivité («la proximité comme levier de performance»).
- **Faire évoluer la culture organisationnelle**, en renforçant les fonctions transversales de portage de projets et actions collectifs.



3. Les bibliothèques municipales et associatives

 Réseau des médiathèques et de la culture scientifique

 Domaine départemental de Pierresvives

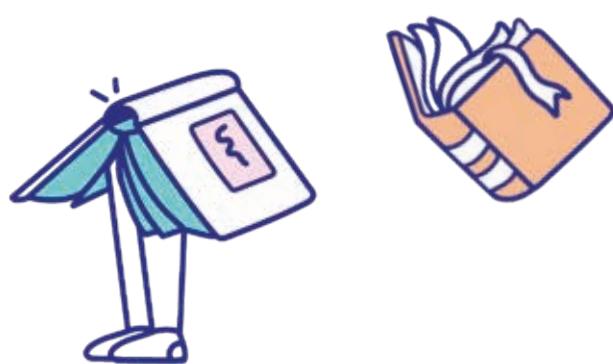
 Bibliothèques communales

 Bibliothèques universitaires

 Bibliothèques associatives

 Bibliothèque de l'Ecolothèque

 Bibliothèque Jean Claparède (Musée Fabre)





Le territoire dispose d'un réseau très dense de bibliothèques communales soutenues par la Médiathèque départementale. Chaque commune, ou presque, dispose de sa bibliothèque.

L'analyse des données d'activité 2024 transmises au Ministère de la Culture via la Médiathèque départementale (6 rapports sont manquants à date : Lattes, Baillargues, Saint-Brès, Saint Génies des Mourgues, Grabels et Saint Georges d'Orques) et des visites des structures réalisées au printemps 2025 permet d'esquisser un premier état des lieux.

Ce réseau est composé de 20 structures communales et 2 associatives, qu'il est sommairement possible de distribuer en quatre niveaux :

- Les bibliothèques associatives pratiquent une cotisation pour les adultes d'un euro par livre emprunté, et n'ont pas le soutien de la Médiathèque départementale de l'Hérault.
- Quelques très petites bibliothèques (Beaulieu, Montaud, Saussan), ouvertes entre 2 et 5 heures par semaine, desservent essentiellement une petite communauté d'usagers et l'école communale. Elles sont animées par des bénévoles, et pour Beaulieu un agent employé 4 heures/semaine. Ces sites relèvent de la catégorie dite du « point lecture ».
- Un groupe de petites structures, souvent implantées dans les petites communes (entre 3000 et 6000), sont portées par 1 à 2 agents ou salariés, et proposent des horaires d'ouverture d'environ 18 heures/semaine.

- Un groupe de médiathèques professionnalisées, correspondant aux standards de la profession et aux attendus de l'État : Lattes, Jacou, Juvignac, Vendargues, Baillargues, Saint-Drézéry, Fabrègues et Cournonterral comparativement moins dépendantes du soutien départemental, qui proposent, en proportion de la taille de la commune dans des bâtiments parfois récents des collections et une programmation culturelle régulière (voire un relai de l'Artothèque départementale à Juvignac).

La convention de partenariat adossée au SDLP doit poser le cadre des actions de coopération dans un esprit de réciprocité et de partage des expertises, ressources et pratiques au service des habitants. L'étendue de la coopération dépendra de la capacité, de part et d'autre, à mobiliser de la ressource dans le dialogue.



4. La Médiathèque départementale de l'Hérault (Données du rapport d'activité 2024)

La Direction de la Lecture publique départementale est composée d'une équipe de 68 agents et cadres répartis sur les sites Pierresvives à Montpellier et Bayssan à Béziers. Elle est organisée en quatre services opérationnels, dont une médiathèque « laboratoire » : la médiathèque Pierresvives, de près de 1000 m² ouverte au public 36 h/semaine, et dispose de trois bibliobus et un musibus.

Elle anime et se met au service d'un réseau partenarial dense et structuré, sur l'ensemble du département, de 232 bibliothèques animées en 2024 par 1 242 personnes (572 salariés et 670 bénévoles) qui desservent plus de 554 000 habitants, soit près de la moitié de la population du département.

Elle met à disposition des collections, de l'ingénierie, des formations et une offre d'action culturelle :

- **520 000 documents** tous supports au service de la desserte du réseau partenarial : **500 tournées/an** à l'échelle du département, choix sur place et réalisation de navettes de réservation.
- Une ingénierie culturelle : **104 interventions** sur le secteur Est (Sète, Lunel, Montpellier, Pic Saint-Loup...);
- **230 expositions et valises thématiques** prêtées aux bibliothèques du réseau départemental.
- **32 formations thématiques** différentes proposées dans Voyelles Formations : **540 bibliothécaires formés**.
- **100 000 visiteurs** accueillis à la médiathèque Pierresvives, **6 000 personnes** ont participé aux animations, services et événements de la médiathèque.
- **1 200 personnes** touchées dans le cadre des animations du dispositif Voyelles Animations dans **58 bibliothèques** du territoire départemental.
- **3 200 personnes** participant aux actions de médiation, sensibilisation au livre et à la lecture pour les publics les plus fragiles en collège, CHU...

Sur la Métropole de Montpellier en 2024, 5 communes ont bénéficié d'une subvention d'investissement, 17 communes de la desserte documentaire, 10 communes de Voyelles animations 6 communes ont participé aux réunions de secteurs.

À l'orée du présent schéma, le contexte financier du département de l'Hérault peut questionner l'action de la Médiathèque départementale en faveur des petites bibliothèques communales. Si les domaines de recouplement entre le réseau métropolitain et la Médiathèque départementale sont quasi inexistant, une attention soutenue devra être portée aux synergies possibles.

Les bibliothèques départementales françaises se sont développées autour d'une raison d'agir principale : l'intervention en milieu rural. Elles ont développé des repères et savoir-faire dans la relation aux bénévoles, que les réseaux intercommunaux maîtrisent moins. Le réseau métropolitain a une expérience soutenue du partenariat interprofessionnel et avec des structures consolidées.

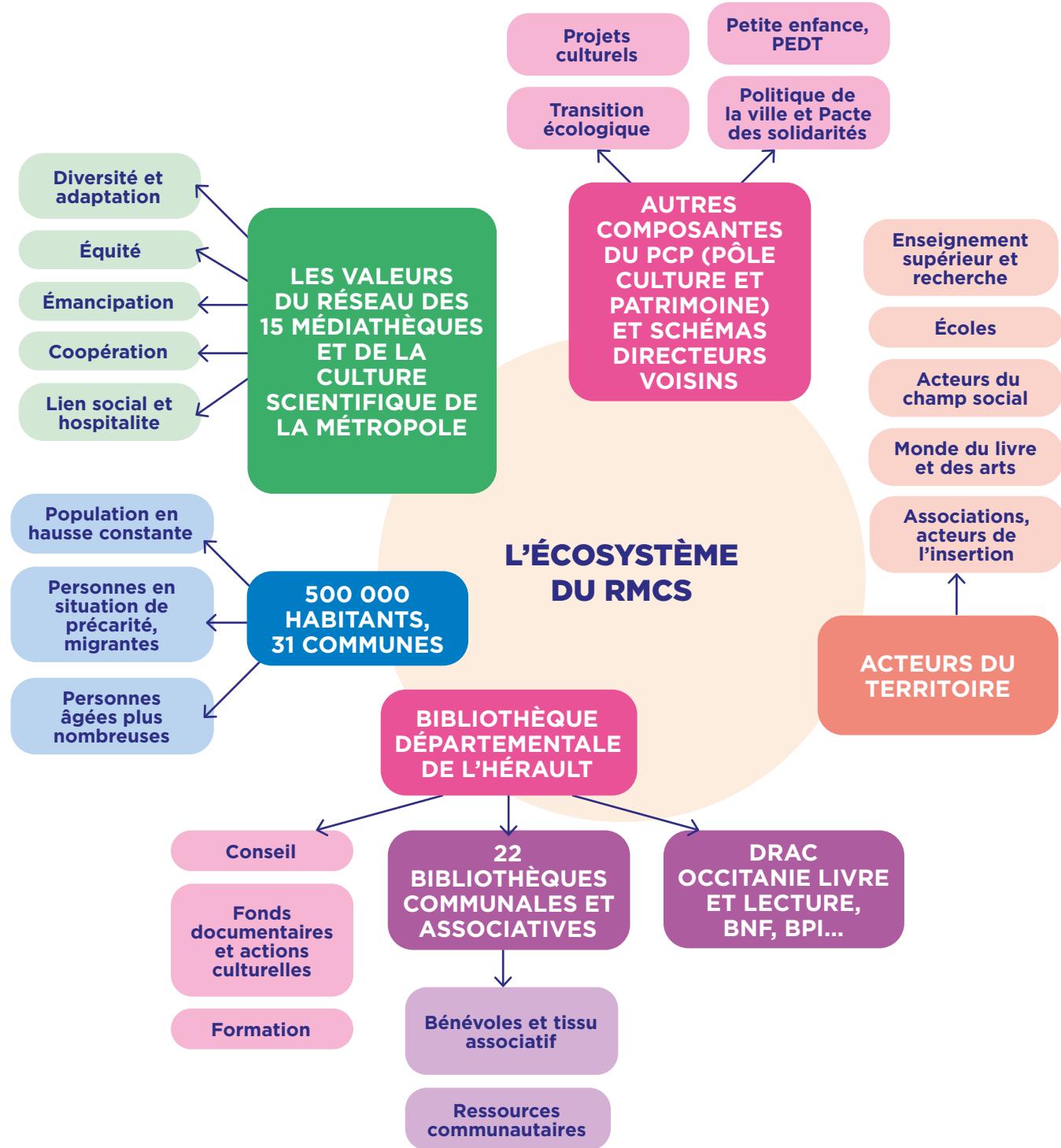
Un principe de priorisation, pour le réseau métropolitain, pourra être de tisser une coopération avec les bibliothèques communales des troisième et quatrième groupes mentionnés supra.



5. Forces et faiblesses du territoire au regard des politiques de lecture publique, de patrimoine écrit et de culture scientifique

5.1. FORCES

Un écosystème d'acteurs très dense, à fort potentiel.



Contexte national

Après et du fait des crises (Gilets jaunes, émeutes urbaines de l'été 2023...), au vu des indicateurs sociaux et territoriaux du pays, les médiathèques du bloc communal sortent globalement consolidées comme des outils de cohésion. Le soutien de l'État semble conforté. Le concours particulier de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) pour les bibliothèques est sanctuarisé. Le réseau métropolitain dispose de trois (et non plus deux) conservateurs d'État mis à disposition. La coopération avec la Bibliothèque nationale de France (BnF) relative au patrimoine écrit et graphique est consolidée.

Contexte territorial

Le réseau métropolitain est inscrit depuis un quart de siècle dans un écosystème partenarial très riche. Les établissements du Réseau ont majoritairement la possibilité de s'inscrire dans des réseaux d'acteurs accueillants et désireux de coopérer. Le maillage des bibliothèques communales est dense.

Contexte métropolitain

La richesse, le volontarisme et la diversité de la politique culturelle locale, orientée notamment vers le soutien à la création, le rayonnement, les grands projets muséaux, la jeunesse, la valorisation des patrimoines, mais aussi le dynamisme et les ressources des champs voisins (solidarités, petite enfance...) constituent un apport avantageux et stimulant pour une politique de lecture publique et de culture scientifique qui ne saurait se penser hors de la relation aux tissus d'acteurs sociaux, éducatifs, scientifiques et culturels.

Contexte professionnel et humain

Les managers et les équipes du Réseau métropolitain, premiers experts des ressources et du fonctionnement du Réseau, des besoins des habitants, et du contexte du territoire, se sont vigoureusement investis, depuis 2022, dans une démarche d'enrichissement de leurs culture et identité professionnelles. Après une période 2020-2021 marquée par des difficultés et crises (Covid...), les dispositifs de la collectivité en faveur du soutien aux équipes ont été mobilisés. Les équipes présentent un niveau d'engagement élevé. Enfin, la période 2022-2024 a permis d'expérimenter des réalisations qui nourrissent le présent schéma.

En 2023-2024, de nouveaux dispositifs RH internes au Réseau ont été mis en place, notamment un catalogue de formations internes et une bourse de mobilités (permettant dans de nombreux cas la pérennisation d'effectifs précaires).

5.2. FAIBLESSES

Contexte territorial

La situation financière du Département de l'Hérault génère une incertitude sur les priorisations à venir du plan départemental de lecture publique. Dans la phase de préfiguration du présent projet, les grands partenaires des champs de la culture scientifique, de la solidarité, de l'animation... ont exprimé de fortes attentes à l'égard des orientations prises. En amont du présent schéma, une démarche de temporisation a été adoptée, reprise dans le SDLP sous forme de planification.

Contexte métropolitain

Après une année 2025 relevant d'un contexte budgétaire exceptionnel, appelant des mesures d'économie temporaires pour les médiathèques, le démarrage du plan d'actions sera fonction d'une visibilité confirmée sur les choix politiques et budgétaires 2026.

Contexte du marché

Au sein du budget du réseau métropolitain, la part des dépenses incompressibles liées au fonctionnement et à la sécurisation des bâtiments est très importante. Ces dépenses sont en hausse continue. Le prix du livre connaît depuis quelques années une hausse supérieure à l'inflation. L'évolution du modèle économique des ressources numériques est incertaine.

Contexte professionnel et humain

Le nouvel organigramme, vertueux (élaboré à tableau d'effectifs constants), est à l'orée du présent schéma partiellement théorique, du fait d'un contexte global ayant conduit à porter une politique contrainte de gestion des ressources. Entre 2022 et 2024, le recours aux vacataires a ainsi accusé une réduction de 41%. Dans la même période, le niveau de conflictualité dans la relation aux usagers dans les espaces publics de certains établissements a augmenté. Cette situation a conduit à penser dans le cadre du présent schéma, une adaptation des rythmes.



SYNTHÈSE DES ENJEUX

- Répondre à **l'augmentation démographique**.
- Répondre aux **clivages sociaux, exclusions et replis communautaires**.
- Répondre aux **contrastes territoriaux observables à l'échelle métropolitaine**.
- Répondre à la **faiblesse des offres en matière de culture scientifique**.
- Poursuivre la mise en œuvre de la **nouvelle organisation du Réseau**.



Le plan d'action

1. Les six axes stratégiques 32

Axe 1

Accueillir, aller-vers et rencontrer l'usager 32

Axe 2

**Une culture scientifique, technique et numérique
qui rassemble et libère 38**

Axe 3

Un tournant pour les collections 44

Axe 4

**Aux côtés des acteurs éducatifs, des médiathèques
hauteur d'enfants pour lutter contre
les déterminismes 50**

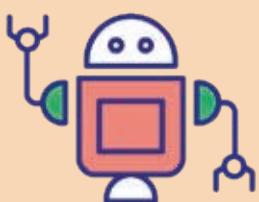
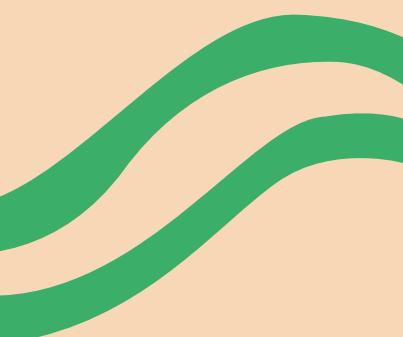
Axe 5

**La fête (événement), l'exigence et la médiation
(l'avènement) 56**

Axe 6

**Conserver, signaler, valoriser le patrimoine écrit et
graphique, pour travailler nos régimes d'historicité ... 64**

2. La coopération territoriale, un axe transversal ... 72



Axe 1



Accueillir,
aller-vers et rencontrer
l'usager



Médiathèque :

Lieu culturel fréquenté par les gens, pas par des catégories de gens. Cette définition empirique se vérifie et se mesure : avec en moyenne 5000 entrées par jour ouvré, les médiathèques métropolitaines accueillent quotidiennement l'équivalent d'une commune, dans une diversité de profils socio-économiques, d'âges, de goûts, de pratiques qui singularise l'audience de la lecture publique au sein des publics de la culture. Elle se conforme au plan théorique par l'articulation implicite, dans son programme, des grands paradigmes de la politique publique : démocratisation culturelle (tarifs abordables, proximité géographique), démocratie culturelle (large place faite aux objets en cours de légitimation) et droits culturels (attention portée à la participation des usagers et groupes d'usagers). Elle se réalise dans la pratique professionnelle au travers de la priorité absolue donnée, par les équipes et dans la mise en œuvre du projet de service, à l'usager : priorité sur les collections, sur les œuvres, sur les artistes, sur la programmation, sur les bâtiments - mais aussi priorité au travers des collections, des œuvres, des artistes, de la programmation, et des bâtiments.

C'est pourquoi le SDLP de Montpellier Méditerranée Métropole reconnaît comme axe premier et transversal la mission d'accueillir, d'aller vers et de rencontrer l'usager – tous les usagers,

actuels et potentiels. Ce faisant, il fait écho à l'objectif métropolitain de transformer la ville par la culture, en construisant un réseau territorial d'établissements qui partagent les caractéristiques de l'espace public : l'ouverture indifférenciée, l'indétermination des usagers, la possibilité du lien, parfois les frictions, toujours la nécessité de penser la cohabitation des usages et d'outiller les agents publics (médiathécaires) dans un rôle de facilitateur, parfois de médiateur, autour du projet culturel.

Cet axe se décline en six grandes priorités :

Niveler par le haut une politique de l'accueil transversale aux médiathèques

Améliorer la politique d'accueil en consonance avec les préoccupations du Pôle Relations aux Usagers de la collectivité, requiert d'abord que l'organisation consolide les procédures, favorise l'échange des pratiques et la montée en compétences, permette la certification des procédures, vers laquelle s'est engagée à titre exploratoire la médiathèque Jules Verne. Une attention particulière est portée à la prévention de la conflictualité dans les espaces publics des médiathèques.

Les médiathèques : des espaces publics... qui se projettent dans l'espace public

Il s'agit également de consolider l'expérience du Réseau en matière d'aller-vers et de **projections dans l'espace public**, par exemple à travers le dispositif « cour d'école » expérimenté à la Mosson, le vélo Cargo dans le quartier Croix d'Argent, et les actions Hors les murs des médiathèques de Pérols et Lavérune.

Structurer l'action à destination des publics empêchés

Comme l'indique la loi, les médiathèques ont vocation à coopérer au jour le jour avec les acteurs des Solidarités. D'une part, l'ancienneté et la multiplicité des actions co-portées par les quinze médiathèques du Réseau avec de nombreux acteurs implique aujourd'hui un effort de structuration : qui fait quoi, où, avec qui et pour qui ? Cela fonctionne-t-il et cela est-il partiellement ou totalement réplicable ? D'autre part, le caractère historiquement contrasté du territoire métropolitain, son intégration dans des dynamiques démographiques mondiales et l'évolution générale de la société française impliquent un effort d'adaptation et (si possible) d'intensification des dispositifs soutenant le volet culturel des politiques de cohésion, voire d'insertion. Il s'agit d'accueillir toujours mieux les publics précaires, de concourir à l'hospitalité aux publics allophones et/ou migrants, d'aller vers les publics empêchés (y compris les publics sous-main de justice), de rendre accessibles les services aux publics éloignés (notamment les publics séniors), de travailler les effets de seuil symboliques qui, bien qu'ils soient plus ténus dans les bibliothèques publiques que dans les autres lieux culturels, ne laissent pas opérer un filtre. Cette priorité conduit également à rechercher une meilleure intégration et identification des médiathèques - qui sont par excellence le bras armé de la stratégie culture et patrimoine de la collectivité dans les quartiers prioritaires – au sein des plans d'action territoriaux de la politique de la ville.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Priorité à l'usager dans les bibliothèques : ce n'est pas nouveau !

Le 26 février 1845, la cour royale de Montpellier déboutait le comte de Nattes, directeur de la bibliothèque et du musée, exécuteur testamentaire de François-Xavier Fabre, qui souhaitait interdire le prêt à domicile, l'ouverture en soirée, le port du manteau dans une salle glaciale et l'usage de l'encre dans la bibliothèque.





LE SAVIEZ-VOUS ?

Les ateliers de conversation : un dispositif souple, efficace, en réponse à des besoins croissants. Quinze ou vingt personnes qui ne parlent pas français se retrouvent autour d'un bibliothécaire, parfois d'une structure partenaire, au milieu des collections, à proximité des autres usagers. Que se diront-ils ? Une chose est certaine : des murs tombent. Ni campagne d'alphabétisation, ni cours de français, le dispositif a été popularisé grâce à la Bibliothèque publique d'information (Centre Beaubourg) dans les années 2010. Il a été testé depuis plusieurs années à la médiathèque Zola puis dans les médiathèques de quartiers prioritaires de Montpellier.

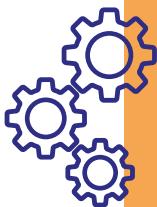


Le projet Nouvel Homère traduit la place du handicap dans le schéma directeur du Réseau, qui s'appuie ici sur un héritage fort. Dans ses deux premières décennies, l'espace Homère, fortement identifié au sein de la médiathèque Émile Zola a développé des services innovants et reconnus, notamment à destination des publics malvoyants accueillis sur place pour un accès non seulement à des collections adaptées (braille, livres audio), mais à des dispositifs techniques hier innovants, aujourd'hui démocratisés ou dépassés. Cette expertise dans le champ du handicap, dont s'est emparée plusieurs équipes (Agents signeurs – en Langue des Signes Française à Pignan, et Croix d'Argent par exemple) doit aujourd'hui être mise au profit de deux évolutions majeures. Il s'agit d'une part de la décloisonner, en considérant que l'accessibilité est l'affaire de tous (de toutes les médiathèques, de toutes les équipes), ce qui implique de passer d'une logique de lieu à une logique de réseau (transfert de compétences, outils itinérants). D'autre part, trente ans après la reconnaissance de la dyslexie par l'OMS et vingt ans après la loi pour l'égalité des droits et des chances, et alors qu'on estime que les troubles de l'apprentissage touchent environ 5% d'une classe d'âge, la politique d'accessibilité du Réseau portera une attention prioritaire à la famille des handicaps cognitifs, sans délaisser les autres.

Améliorer la connaissance et la participation des publics est une condition d'exercice même des missions d'un réseau de lecture publique. Cette priorité se traduit d'abord notamment par le projet d'identification d'un pool d'outils et de compétences dénommé Observatoire interne des publics, avec pour objectif la capacité à déployer plusieurs enquêtes flash annuelles à des fins d'aide exploratoire à la décision et de reporting. Le sujet de la participation des publics, expérimenté par les médiathèques situées en QPV, et notamment la médiathèque William Shakespeare, est en outre appréhendé par la volonté d'identifier une médiathèque pilote dans ce domaine, la médiathèque Federico Garcia Lorca. Plus généralement, notamment dans les établissements de proximité, seront recherchés tous moyens permettant, grâce à un rapport plus immédiat et décloisonné à chaque usager, de faire émerger des propositions d'usagers : aménagements spatiaux et mobilier réduisant l'effet de guichet, renforcement des compétences relationnelles et communicationnelles (small talk).

Le projet Nouvel Homère renouveler l'action à destination des publics handicapés

Améliorer la connaissance et la participation des publics est une condition d'exercice même des missions d'un réseau de lecture publique.



OBJECTIF 1

Niveler par le haut une politique de l'accueil

- Les médiathèques dans la démarche QualiVille.
- Adapter l'organisation et déployer des outils internes de veille, mutualisation et formation pour améliorer l'accueil des usagers.
- Développer des outils et installer des réflexes communs pour prévenir et faire face aux situations à risque.
- Rendre lisible l'action du Réseau (fondement et référentiel).
- Améliorer l'accueil à distance (identité numérique et accessibilité web).
- Améliorer l'accueil des personnes sans abri en médiathèque, faciliter la cohabitation des usages, et travailler les représentations clivantes.



OBJECTIF 2

Les médiathèques : des espaces publics... qui se projettent dans l'espace public

- Requalifier les aménagements des médiathèques, dans le cadre d'un schéma immobilier priorisant les médiathèques de quartiers prioritaires.
- Aller vers les habitants, les médiathèques hors les murs.



OBJECTIF 3

Nouvel Homère : renouveler l'action à destination des publics handicapés

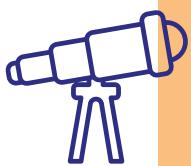
- S'adresser aux publics « dys ».
- Se doter d'outils mobiles à destination des publics handicapés (malles audios, malles tactiles, espaces Snoezelen éphémères...).
- Accueillir la communauté signeuse (LSF).



OBJECTIF 4

Structurer et développer les offres et partenariats à destination du champ social

- Consolider et renforcer l'action à destination des publics migrants et allophones.
- Renforcer la participation et l'identification du Réseau dans les plans d'action territoriaux de la politique de la ville.
- Communiquer sur et dans Soliguide, pour mieux orienter et être repérées par les personnes en difficulté.
- Consolider la coopération à destination des personnes sous-main de justice.



OBJECTIF 5

Améliorer la connaissance des publics

- Mettre en place un observatoire de publics



OBJECTIF 6

Quelle place pour la participation ?

- Favoriser la participation des publics, et installer une médiathèque de référence comme laboratoire de la participation des usagers à la politique culturelle (Federico Garcia Lorca).

FOCUS



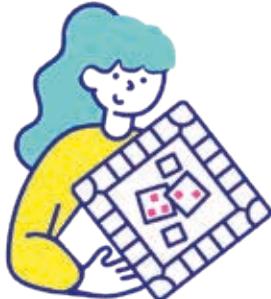
Les sans-abri en médiathèque : travailler les représentations clivantes

Le Réseau des médiathèques accueille chaque jour des personnes sans abri. Elles viennent pour se tenir informées, lire, maintenir un lien social ou tout simplement pour bénéficier d'un moment de répit. Il peut aussi orienter vers les structures d'aide du territoire, que sont identifiées dans les guides de solidarité.

Des contacts avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO 34) ont permis de mieux cerner les besoins. Des visites en centre d'hébergement, avec des inscriptions gratuites, facilitent l'accès à la culture et aux loisirs familiaux.

L'organisation de journées professionnelles et d'actions culturelles (films, expositions de photographies, rencontres d'auteur...) permettent de prolonger le partenariat avec les associations partenaires.

FOCUS



S'adresser aux publics « dys »

Saviez-vous qu'on estime que **5% de la population est « dys »**? C'est l'un des troubles les plus répandus. La famille des pathologies « dys » regroupe des troubles différents, qui rendent difficiles la lecture, le calcul, le repérage dans le temps, l'orthographe, la coordination gestuelle, le dessin... Outils numériques, collections adaptées, relais et accompagnement personnalisé : l'expertise du secteur historique **« Homère-lire autrement »** de la médiathèque Zola embarque dans une Odyssée dans le Réseau. L'agrément handicap BnF du Réseau des médiathèques et de la culture scientifique permet, en conformité avec le droit d'auteur (exception handicap pour l'édition adaptée), de demander ou faire réaliser une adaptation au besoin d'un bénéficiaire handicapé.



©DR



FOCUS

Cour d'école à la Mosson, aller vers les publics durant l'été

Dans le cadre du dispositif Mon été à Montpellier - Cour d'école ouverte, l'équipe hors les murs de la médiathèque Jean-Jacques Rousseau s'installe durant l'été 2025 dans la cour de l'**école primaire André Bouloche à la Mosson**. L'opération permet de réunir plusieurs centaines habitants (enfants et adultes) venant gratuitement et sans formalité participer à des activités culturelles, artistiques et scientifiques. Lectures, jeux et ateliers sont proposés aux familles et aux centres de loisirs. Ce projet est mené en partenariat avec d'autres services de la collectivité, et bénéficie du soutien de l'UM dans le cadre du label SAPS. Des intervenants artistiques mais aussi scientifiques viennent régulièrement proposer des temps forts pour animer la cour d'école.



L'équipe de la médiathèque
Jean-Jacques Rousseau
installée durant un mois,
dans la cour d'école ouverte
de l'école Bouloche.

©Grospiron

FOCUS

Un partenariat ancien avec la Maison d'arrêt



Depuis dix-sept ans tous les jeudis une bibliothécaire métropolitaine contribue à animer et structurer la bibliothèque de la prison de Villeneuve-lès-Maguelone, en formant des auxiliaires de bibliothèque ou en animant des ateliers de « création ». Les médiathécaires collaborent avec les enseignants de la zone scolaire de la prison.

Autant de moments, de respiration, de découvertes riches, autant de fenêtres ouvertes.

Ces actions se sont enrichies au fil du temps avec les jeux de société, qui constituent un temps d'apprentissage des règles et du vivre ensemble. Des partenariats solides se sont confortés avec la Médiathèque départementale pour enrichir cette bibliothèque mais aussi contribuer aux réflexions préalables à la création de la nouvelle Structure d'Accompagnement à la Sortie (SAS d'Euromédecine).



Axe 2



Une culture
scientifique,
technique et
numérique qui
rassemble et libère



Dans une époque où :

- les technologies de rupture se multiplient et s'accélèrent, confrontant les individus à des risques d'hétéronomie croissants, et notre société à un affaiblissement de sa cohésion ;
- le défi climatique mondial nous place dans une urgence, en contradiction avec une part de notre héritage collectif ;
- les grandes questions morales, qui interrogent notre rapport à la vie, à soi et aux autres, sont de moins en moins consensuelles (à l'instar de celles qui relèvent de la bioéthique) ;
- le fait religieux connaît, plus qu'une recrudescence, des mutations qualitatives qui attaquent la possibilité du vivre ensemble et du penser ;
- le rapport à la science est déterminé par une construction de genre qui minimise la part des femmes dans la recherche ;
- la légitimité des sources (chercheurs, institutions) ou médiateurs (journalistes, enseignants) du savoir est contestée par un relativisme d'opinion qui favorisent d'une part les algorithmes de diffusion de l'expression individuelle sur les réseaux dits sociaux, d'autre part la multiplication des récits mensongers, discours agonistiques et faits faux susceptibles de nourrir des imaginaires clivants et désarmants ;

La mission fondamentale et historique de la lecture publique passe nécessairement et fortement par la diffusion de la culture scientifique et technique (esprit, méthode, savoirs, imaginaires), ainsi que par la capacitation numérique (connaissances, compréhension active des enjeux, maîtrise des usages, savoir-faire techniques et créatifs).

C'est pourquoi le Réseau des médiathèques et du livre devient le Réseau des médiathèques et de la culture scientifique.

Dans la poursuite de cette mission, comme dans toutes ses autres missions, les médiathèques, établissements généralistes, s'appuieront à la fois sur des ressources propres et sur un tissu de partenaires. En effet, bien que le territoire de la Métropole de Montpellier soit à l'échelle macro anormalement sous-doté en acteurs et actions de CSTI (Culture Scientifique Technique et Informatique), il peut compter sur l'engagement d'autres établissements et d'associations.



Le schéma directeur décline cet axe en 5 priorités

Construire un réseau des médiathèques et de la culture scientifique

Le réseau métropolitain de Montpellier est le premier réseau de lecture publique français à adopter la dénomination de Réseau des médiathèques et de la culture scientifique.

Cette priorité se décline plus particulièrement en cinq actions :

- Cet axe identitaire doit à terme se traduire par une banalisation des actions de culture scientifique dans les médiathèques du Réseau, en dialogue et à égalité (de ressource et de considération) avec les autres champs d'action.
- « Historique » : mise en valeur de fonds littéraire, éveil culturel du tout petit, promotion de la diversité musicale, éducation à l'image, médiation du jeu de société, etc. Pour les publics, cela se traduira par l'accès à une offre de loisirs et de culture du film scientifique de proximité, à destination des familles, mais aussi des citoyens, tel que le festival scientifique Sud de Sciences déployé dans les médiathèques de Clapiers, Castelnau et Castries. Au moment de l'élaboration du SDLP, le contexte ne permet pas de planifier finement cette évolution, qui demeure un horizon de transformation pour le Réseau.
- L'achèvement du projet de transformation d'un plateau du rez-de-chaussée de la médiathèque Émile Zola en plateau d'exposition prioritairement dévolu à la CSTI ;
- La location, sur un rythme biennal, de grandes expositions de culture scientifique, et la mise en œuvre d'une intense activité de médiation (guides vacataires) à destination des publics scolaires et des familles.
- La réalisation d'un partenariat privilégié avec les services de culture scientifique de l'Université de Montpellier, notamment autour du label Science Avec et Pour la Société (SAPS), avec le portage commun d'une création de club de sciences pour pré-ados à la Mossone, d'un ambitieux dispositif de résidence de création croissant conteurs et chercheurs, et l'accueil d'expositions (petites formes : Litternature, peluchologie, biodiversité invisible, zooscopie) dans les médiathèques des quartiers et des territoires.
- La construction de la future médiathèque Rousseau permettra, sur un quartier où les besoins en matière sont très importants, d'identifier fortement la dimension de centre de culture scientifique d'une médiathèque, pour accompagner les jeunes filles et garçons du quartier vers l'émerveillement, la pratique, l'imaginaire scientifiques, et pour valoriser les compétences scientifiques et techniques des habitants.



Lutter contre l'illettrisme scientifique et la désinformation



Les bibliothèques appartiennent au monde des sciences de l'information, et sont régulièrement – convoquées par un certain imaginaire commun comme des lieux de référence pour l'accès à des savoirs validés. Ces deux points commandent une action proactive et exemplaire des médiathécaires en matière d'éducation aux médias et à l'information (EMI), ce qui s'incarne dans deux actions :

- Un ambitieux objectif professionnel 100% EMI, qui vise la sensibilisation de la totalité des agents du réseau métropolitain, dans l'idée de s'assurer que les cordonniers soient bien chaussés.
- La consolidation du dispositif de résidence de journalisme scientifique, sur le modèle de celle conduite en 2024 (prix EMI des Assises du journalisme 2025).

Une politique culturelle de la transition environnementale



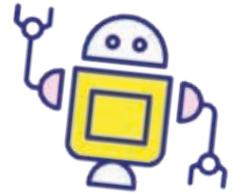
Le Réseau s'inscrit en cohérence avec la Stratégie territoriale de médiation écologique (approuvée en conseil de Métropole du 13 février 2025), et ses 4 enjeux pour amplifier la mobilisation générale en faveur de la transformation écologique :

- Sortir du cercle restreint de ceux qui se sentent déjà concernés et favoriser le passage à l'action de l'ensemble des publics.
- Réduire le coût induit par des comportements écologiques insuffisants.
- Qualifier l'offre territoriale des actions de médiation écologique proposées sur le territoire.
- Face à la profusion d'informations et la multiplication des «fake news», renforcer le lien entre la communauté scientifique et les différents publics (développement de l'esprit critique et de la conscience écologique).

Cette priorité s'incarne dans deux actions :

- Consolider et développer la collaboration avec la Direction Déléguée à la médiation écologique autour d'actions relatives à l'environnement et à la sensibilisation écologique.
- Agir en faveur de la sobriété numérique : sensibiliser les agents, produire une étude d'impact des usages en bibliothèque qui soit communicable dans un cadre interprofessionnel, rechercher l'anticipation et le ralentissement de l'obsolescence des matériels (notamment automates de prêt et retour).

Relayer les cultures numériques créatives



Le numérique prend une place croissante dans nos vies quotidiennes, sous la forme d'usages répétitifs, limités et addictifs. Sensibiliser aux potentialités créatives du numérique est donc un enjeu culturel majeur. D'autant que si le territoire métropolitain est caractérisé par le dynamisme et l'importance des acteurs de la technologie, les savoirs et compétences numériques, dans leur diversité, sont inégalement appropriées par les habitants. Cette priorité s'incarne dans deux actions :

- La consolidation des projets de service de La Fabrique (médiathèque Émile Zola) et de CréoZone (médiathèque William Shakespeare), lieux dédiés à la culture maker, à la modélisation 3D, à la robotique éducative... qui visent à encourager la créativité et l'apprentissage par la pratique.
- La création, soutenue par le programme BNR, d'un medialab à la médiathèque Zola, soit une offre de service proposant médiation et moyens de production semi-professionnels dans le domaine de la production de contenus (vidéos, podcasts, images et design graphique, streaming).

Lutter contre l'illectronisme et les fractures numériques

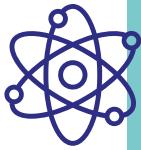


En réponse aux enjeux de fracture, et fort de l'identification par la population française des médiathèques comme premiers lieux de conseil et d'accompagnement, le Réseau des médiathèques et de la culture scientifique promeut, dans le cadre de son programme BNR, «une inclusion numérique de référence». Cette priorité se décline en deux actions :

- Viser la généralisation des compétences d'accompagnement numérique (non administratif) dans toutes les médiathèques, au travers d'une certification PIX de 100% des agents et d'une montée en compétence plus poussée pour une vingtaine de médiateurs.
- Une participation active au réseau d'inclusion numérique Hérault Numérique Ensemble.



©Benrubi



OBJECTIF 1

Construire un réseau des médiathèques et de la culture scientifique

- Au cœur du projet de Réseau : banaliser la culture scientifique et technique dans l'activité du Réseau des médiathèques : propositions courantes, participation aux grands temps forts, décloisonnement des sciences et enrichissement par la CSTI des autres composantes thématiques.
- Un nouvel espace d'exposition au sein de la médiathèque Zola : espace reconfiguré/destination ERP modifiée.
- Exposition scientifique, sur un rythme biennal.
- Partenariat privilégié avec l'Université de Montpellier par le biais du Label Science Avec et Pour la Société (SAPS).
- Faire de la culture scientifique une priorité de la médiathèque Rousseau.



OBJECTIF 2

Lutter contre l'illettrisme scientifique et la désinformation

- Renforcement des compétences des bibliothécaires : sensibilisation EMI de 100 % des agents en 3 ans.
- Proposer une résidence-mission de journalisme (dominante scientifique).



OBJECTIF 3

Une politique culturelle de la transition environnementale

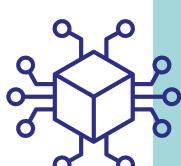
- Consolider et développer la collaboration avec la Direction Déléguée à la médiation écologique (DDME).
- Agir en faveur de la sobriété numérique.
- Sensibiliser aux enjeux de la transition environnementale.



OBJECTIF 4

Relayer les cultures numériques créatives

- Consolider CréoZone et La Fabrique.
- Subsorption du vidéoludique par la médiation culturelle. Numérique.
- Créer un MédiaLab.



OBJECTIF 5

Lutter contre l'illectronisme et les fractures numériques

- Créer une mission d'accompagnant à l'inclusion numérique dans chaque médiathèque.
- Participer à la stratégie et au réseau d'inclusion numérique 34.



©Morin-Fontaine

FOCUS

La résidence-mission de journalisme scientifique (dominante scientifique)



Le 11 mars 2025, lors de la 18^e édition des Assises du journalisme, le DNCS s'est vu décerner le prix EMI (Éducation aux médias et à l'information) dans la catégorie «bibliothèques & médiathèques» pour sa toute première résidence de journalisme scientifique. Cette distinction, décernée par l'association Journalisme & Citoyenneté salue une initiative originale et pertinente dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information : la première édition, menée avec la journaliste scientifique Marie-Catherine Mérat, d'une résidence annuelle de journalisme scientifique.

Ce dispositif, qui mobilise un réseau de partenaires, vise à donner des clés de compréhension, d'analyse et de décryptage de la fabrique de l'information scientifique et à favoriser le débat citoyen autour des sciences avec les habitants du territoire métropolitain, en particulier les jeunes publics. La première édition a permis la mobilisation et la rencontre entre de nombreux agents des médiathèques, la journaliste et plus de 700 personnes – seniors, adultes et scolaires – à travers 36 actions en 20 jours !



©R. Hawkins

FOCUS

Un club de sciences à la Mosson

Les sciences, c'est ennuyeux, c'est pas pour les jeunes, c'est pas pour les filles, c'est pas pour nous, et d'ailleurs on sait si ce qu'elle dit, c'est vraiment vrai !

Quand elle entend ces clichés, la médiathèque Rousseau ne rigole pas. Elle crée « Les explorateurs de la Mosson », un club de sciences dédié aux 8-12 ans. Tous les mardis soir, après l'école, une vingtaine de jeunes du quartier aborderont des thématiques qu'ils auront choisies, rencontreront des chercheurs, expérimenteront, s'amuseront, s'émerveilleront, développeront leur curiosité et leur esprit critique pour devenir, au fil des années, et jusqu'à l'ouverture de la future médiathèque Rousseau, des ambassadrices et ambassadeurs de la culture scientifique.

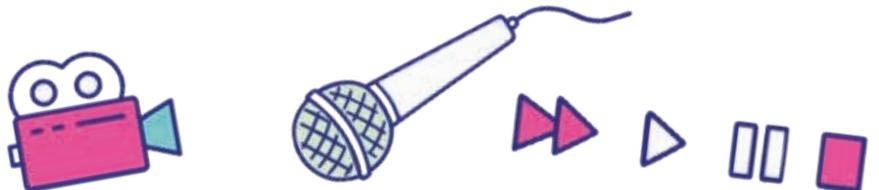
Ce club naît dans le cadre de Mosson Territoire de sciences, un projet co-porté avec l'Université de Montpellier, dans le cadre de sa labellisation Science Avec et Pour la Société (SAPS).



FOCUS

Un MédiaLab à la médiathèque Zola

La création, soutenue par le programme BNR, d'un MediaLab à la médiathèque Zola, proposant une offre de service de médiation et des moyens de production semi-professionnels dans le domaine de la production de contenus (vidéos, podcasts, images et design graphique, streaming).



©Frédéric Damerdji Montpellier 3M

Initiation à la réalité Virtuelle



©Callant

Axe 5

Un tournant
pour
les collections



Le déclin des pratiques de lecture dans la population française est une donnée centrale du contexte du présent schéma. Documentée depuis un quart de siècle, elle a pu être d'abord euphémisée sous l'angle d'une mutation des formes et objets, ou diluée dans une évaluation plus générale des pratiques informationnelles ou culturelles.

Or, si la chute des compétences langagières (étendue et variété du lexique, complexité de la syntaxe) est plus fortement documentée en milieu scolaire et les jeunes plus vulnérables aux addictions distractives, le phénomène est toutefois transversal à la société et s'inscrit plus largement dans un contexte de mise en péril et de distribution inégale des compétences attentionnelles dans la société.

Il est toutefois certain que la bataille de la lecture n'est pas perdue, à mesure que les effets néfastes de l'enfermement numérique sont documentés et expérimentés, les signaux d'un besoin de retour aux textes – et aux livres en particulier – se font sentir, non sans écho à d'autres impératifs : reconnexion avec la nature, regain d'autonomie, quête de sens, etc.

Dans ce contexte, les médiathèques ont plus que jamais un rôle à jouer en mettant à disposition **une collection large, inclusive**, qui, sans relativisme mais sans condescendance, fasse signe à chacun :

- En déployant tous **les efforts de médiation qui permettent de réduire l'effet de péage de la première page; en construisant avec les usagers, dans la relation à l'usager, notamment dans les établissements de proximité, une relation qui facilite la diversification des découvertes.**
- En développant encore plus avec l'ensemble de l'écosystème local du livre une relation suivie, notamment dans l'objectif de promouvoir la part moins visible de l'édition.
- En proposant des actions ciblées vers la jeunesse (et vers les adultes qui entourent les jeunes) pour promouvoir le plaisir de la lecture, ce qui suppose d'outiller les équipes et d'associer, quand cela est possible, les auteurs (voir axe 4).
- En relayant, proposant des campagnes promotionnelles actives en faveur de la lecture, par le biais de messages utilisant les codes sociaux et culturels contemporains.

Il est entendu que cet engagement en faveur de la lecture n'entretient qu'un rapport distant avec l'impératif de prévention de l'illettrisme, défini à l'axe 1.

Répondre à la désaffection envers les supports physiques pour les collections audiovisuelles

Le second enjeu plus immédiat dans son impact sur le fonctionnement des médiathèques, est de répondre à la désaffection envers les supports physiques pour l'écoute musicale et, dans une moindre mesure à ce stade, pour l'accès aux œuvres audiovisuelles. Les données d'usage soulignent que ce changement, observé depuis une vingtaine d'années, est plus lent et continu qu'on aurait pu le penser. Il est toutefois irréversible, l'évolution du marché de l'équipement des ménages (automobiles, ordinateurs, matériel hifi...) ayant acté la quasi-disparition des lecteurs. Il convient de distinguer le cas de la musique du cas des œuvres audiovisuelles. En effet, s'il est manifeste que les catalogues des principales plateformes numériques de streaming musical offrent un spectre et une diversité s'approchant et parfois dépassant les grands catalogues de CD, ce n'est pas le cas pour le cinéma : les œuvres du répertoire ou relevant de l'art et essai sont en effet largement sous-représentées dans les offres en ligne, ce qui explique possiblement une meilleure persistance de l'activité de prêt de DVD.

Face à cet enjeu, le schéma directeur inscrit les actions de :

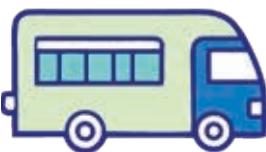
- Constituer au sein de la médiathèque de la Cité des Arts une collection de référence des CD du Réseau (rapatriés en provenance des établissements de proximité); cette collection sera accessible sur l'ensemble du réseau métropolitain via la navette de prêt.
- Rechercher une réaffectation progressive des espaces dévolus aux bacs à CD, dans le cadre des réaménagements d'espaces.
- Renforcer les actions de médiation de la diversité musicale et du cinéma (cf axe 5), notamment en mobilisant des ressources de production (d'outils de médiation).
- Consolider et développer les offres d'accès aux ressources numériques via le portail de médiathèque, qui ont rencontré depuis dix ans un succès croissant.



L'enjeu environnemental

Il est acquis que les collections de lecture publique, comme celles des bibliothèques d'études depuis le Moyen Âge, se renouvellent en permanence, pour assurer une réponse aux besoins documentaires de la population à partir d'une actualité éditoriale toujours plus foisonnante. La recherche, dans la profession, de solutions permettant de rendre la bibliothèque plus verte, conduit à intégrer cette dimension dans la politique documentaire. Il s'agit notamment :

- De rechercher une meilleure justification, au cas par cas, du recours aux achats d'exemplaires multiples, notamment à partir de la mise en place de la navette de prêt.
- D'adopter des pratiques plus sobres et vertueuses pour l'équipement des collections.
- De rechercher tout moyen d'une « seconde vie du document » après son retrait des collections : dons aux écoles, dons aux associations, braderie.
- De réduire au maximum la pratique historique du « pilon » et de consolider le recours aux prestataires assurant un recyclage du papier.



L'enjeu d'une adaptation locale de la collection au sein d'un réseau métropolitain, et d'une collection disponible sur tout le territoire

Plusieurs fois repoussée au cours des dix dernières années, la mise en place d'une offre de prêt décentralisé (« navette de prêt ») à l'échelle du Réseau des médiathèques est une priorité du SDLP. Qu'un usager de la médiathèque Giroud (à Castries) puisse accéder, sans se déplacer, à un document conservé à la médiathèque Jules Verne (à Saint-Jean-de-Védas) est cohérent à la fois avec la dimension métropolitaine du Réseau, et avec les standards des réseaux de lecture

publique. Au-delà d'une participation à la dimension d'équité et d'intégration territoriales de la politique publique, cette « navette de prêt » permettra aussi d'engager une réflexion approfondie sur la politique documentaire de chaque établissement.

Il s'agit de s'éloigner du modèle connu sous l'expression (approximative) d'« encyclopédisme des collections », qui traduisait l'objectif que toutes les médiathèques d'un même réseau proposent des collections peu ou prou identiques en structure (sinon en taille), pour couvrir systématiquement, au moins un peu, la totalité du spectre des connaissances. Au contraire, partant du principe qu'une médiathèque est par excellence le service public culturel local, ancré dans un contexte et un environnement, la politique documentaire recherchera plus fortement qu'hier les variations et les adaptations au besoin. Il pourra s'agir également de donner à certains établissements une « couleur » qui les identifie à l'échelle du territoire métropolitain et fédère des communautés d'intérêt.

Formaliser une politique documentaire : des collections adaptées, colorées, en flux

L'ensemble des considérations qui précèdent conduisent à la nécessité de formaliser une politique documentaire de Réseau et des politiques documentaires d'établissement. Celle-ci, conforme aux standards de la profession, adaptée à la diversité du territoire métropolitain, s'appuiera sur un nombre limité de valeurs.

Pluralisme. Conformément à la loi, et au rôle historique de la lecture publique dans les pays démocratiques, les collections affirment une indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et traduisent le principe de neutralité du service public dans la recherche d'un véritable pluralisme.

Exigence et garantie. Ce pluralisme porte sur les opinions, styles, traditions et esthétiques, sans préjudice du travail de validation de la collection par les bibliothécaires, afin d'exclure les propos illicites et les savoirs pseudo-scientifiques s'affranchissant des institutions de validation. Dans leur rapport à la chaîne du livre, les médiathèques privilégient

systématiquement le dialogue avec les éditeurs à un intérêt pour l'auto-édition.

Diversité. La diversité thématique, la diversité éditoriale et la diversité des niveaux de lecture (qui désignent à la fois l'effort requis par une lecture, et les prérequis qu'elle impose) caractérisent la collection, conformément à la priorisation de la relation aux usagers (axe 1) et à la diversité des publics qui singularise la lecture publique. Du best-seller à la perle rare, cette diversité s'exprime aussi dans un équilibre entre l'offre et la demande : la collection qui en résulte devant faire signe aux consommateurs des rayons libraires des hypermarchés comme aux aficionados de la microédition.

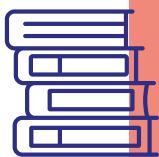
Référence. La médiathèque centrale Émile Zola, par sa taille et sa place à part dans le paysage régional des bibliothèques (que partage la médiathèque José Cabanis à Toulouse), a vocation à constituer une collection de référence dans certains domaines d'excellence. La coloration des équipements de proximité ou l'expérience innovante de la médiathèque - Cité des Arts ouvre la porte à des collections thématiques ponctuellement renforcées dans le Réseau.

Adaptation. Il est acquis que, contrairement au paradigme de l'encyclopédisme documentaire, chaque collection varie dans le temps et dans l'espace, pour s'adapter aux besoins de la population qu'elle dessert (usagers, usagers potentiels).

Cohérence. Une politique documentaire s'entend comme s'appliquant à l'ensemble des ressources documentaires mises à disposition, qu'elles soient physiques ou numériques, périodiques, audiovisuelles...

La politique documentaire n'étant pas uniquement une politique d'acquisition, elle formalisera également les critères de renouvellement (désherbage) dans une prise en compte des enjeux environnementaux, ainsi que les modes de valorisation et de médiation qui assurent l'effectivité des propositions de découverte et de surprise.

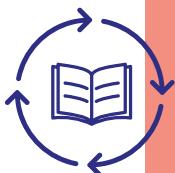




OBJECTIF 1

Mettre à disposition une collection large et inclusive

- Rédiger une politique documentaire, qui pose un cadre de référence à l'échelle du Réseau et prenne en compte les projets d'établissements (adaptation des collections aux contextes).
- Rationaliser les procédures de sélection pour réduire les délais de mise à disposition.
- Une politique documentaire globale : réintégrer tous les supports et tous les publics dans les commissions d'acquisition.
- Construire une relation à l'usager qui facilite les découvertes.
- Confier aux commissions, suite à la systématisation des achats, un objectif de médiation, la mission de concevoir des dispositifs pour communiquer sur les différents fonds.
- En lien avec la politique documentaire, nouer le dialogue avec les lecteurs.



OBJECTIF 2

Pour une bibliothèque verte, une réforme du circuit du document

- Équiper les collections de façon plus écologique pour une mise à disposition plus rapide et moins polluante des documents.
- Penser la seconde vie du document en recourant le moins possible au pilon.



OBJECTIF 3

Une collection disponible sur tout le territoire

- Mettre en place une navette de prêt.
- En lien avec la navette de prêt, développer des fonds de référence dans le Réseau pour adresser un public exigeant ou passionné.



OBJECTIF 4

Répondre à la désaffection envers les supports physiques pour les collections audiovisuelles

- Investir dans les ressources numériques.
- Mettre en place une réserve de CD à la médiathèque Cité des Arts.





FOCUS

Équiper des collections de façon plus écologique pour une mise à disposition plus rapide et moins polluante des documents



Depuis 2024/2025, le Département de la coordination, des collections et des Ressources (DCCR), nouvellement installé dans l'organisation du Réseau, a pu amorcer une profonde réforme du circuit du document. La première étape de cette restructuration touche à l'équipement des collections. Les enjeux d'économie budgétaire et de responsabilité écologique ont déterminé la rédaction d'un marché réservé handicap et insertion qui permet au réseau de solliciter des partenaires locaux pour la couverture des livres. Par ailleurs, une part importante des collections sera désormais couverte en interne par des intervenants issus d'un ESAT (Établissements ou Services d'Aide par le Travail), permettant une mise à disposition fortement accélérée des documents aux lecteurs.



©Benrubi

Le coin, c'est assez : en lieu et place d'un équipement matériel complet des documents par une entreprise nationale située à distance de Montpellier, un protocole d'équipement plus léger a pu être réinternalisé



© Gayraud

Les flux de documents sur le réseau - aujourd'hui retournés, demain empruntés - se matérialisent dans des outils de circulation et de manutention

FOCUS

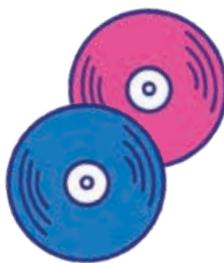
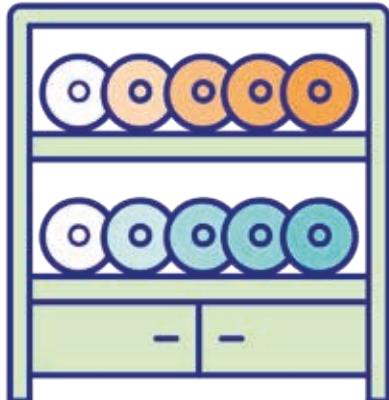
Navette documentaire pour le prêt

Du lundi au vendredi les deux véhicules dont dispose l'unité logistique documentaire sillonnent le Réseau pour permettre à ses usagers de restituer les ouvrages dans n'importe quelle médiathèque, quel que soit le lieu de l'emprunt. Il s'agit de presque 100 tonnes de livres, CD et DVD transportées par an en moyenne. L'évolution naturelle de ce service est de s'étendre à la circulation des ouvrages pour l'emprunt, c'est-à-dire de faire venir le titre demandé depuis une autre médiathèque. Ce service correspondra à un accroissement de la chaîne logistique, dans une montée en charge progressive.



FOCUS

Un fonds de référence pour le disque à la médiathèque Cité des arts



**La médiathèque Garcia Lorca va retirer ses bacs à CD.
Cette adaptation aux usages facilitera un nouveau projet
de service, et s'articulera avec la création d'une réserve
de disques à la médiathèque Cité des Arts**

FOCUS

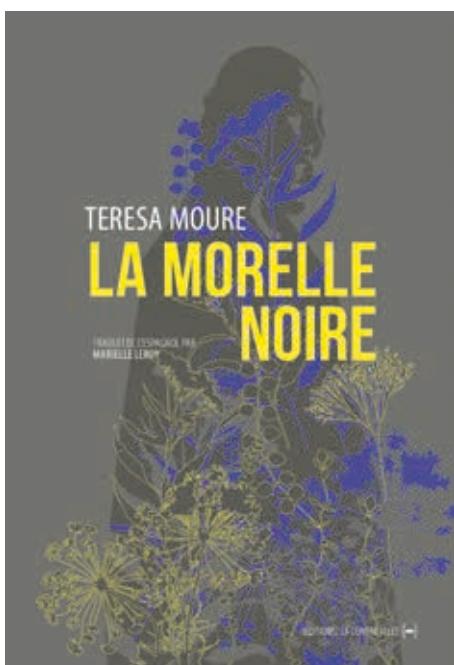
Prix littéraire des Clubs de lecture du Réseau

Créé en 2025, le prix littéraire des clubs de lecture du Réseau des médiathèques a permis aux participants des clubs de lecture des médiathèques d'échanger autour des titres en lice et de désigner leur lauréate.

Cette initiative, portée avec le soutien de la direction de la Comédie du Livre - 10 jours en mai a rencontré un réel engouement et a su renforcer la dynamique collective entre les clubs autour de la préparation d'une rencontre avec l'autrice récompensée.

Le 17 mai, à la Maison des Chœurs, ils ont ainsi pu dialoguer avec Teresa Moure, récompensée pour *La Morelle noire*, publiée aux éditions La Contre Allée, lors d'une rencontre programmée dans le cadre du salon de la Comédie du Livre. La richesse des échanges, nourris par des lecteurs passionnés, a marqué cette première édition et augure d'un bel avenir pour ce prix.

Nous renouvelons l'invitation à participer aux clubs de lecture, espaces de plaisir littéraire partagé !



Axe 4



Aux côtés des acteurs éducatifs, des médiathèques à hauteur d'enfants pour lutter contre les déterminismes

Dans une métropole dont plus de 16% des habitants ont moins de 14 ans, le premier enjeu affirmé de la politique culturelle de la collectivité est la construction des publics de demain. Cet engagement prend place dans une démarche plus large, portée notamment par la ville centre, qui vise à mettre l'enfant à l'intersection de toutes les politiques publiques, pour promouvoir son émancipation, son autonomie et sa protection, y compris dans l'espace public. Montpellier est ainsi la première ville française à adhérer au réseau international des deux cents «Villes des enfants», et figure parmi les métropoles françaises engagées dans la démarche de «ville à hauteur d'enfants». Or, dans le spectre des lieux publics, les médiathèques sont certainement les plus proches de l'espace public (avec un toit). Une part importante de leur activité (collections, services, médiation) est tournée vers les jeunes publics. Loin de l'opposition jadis affirmée entre une «lecture scolaire» et une «lecture plaisir», le présent schéma confirme que les nombreux partenariats avec les acteurs éducatifs sont indispensables pour réduire les déterminismes. Cet axe se décline en 4 grandes priorités.

L'éveil culturel de la petite enfance : consolider l'expertise

Les médiathèques ont développé une expertise ancienne dans le champ de l'éveil culturel du tout-petit, aujourd'hui considérée comme relevant du socle de compétences des bibliothécaires de jeunesse. S'adresser au tout-petit et à ceux qui le prennent en charge, c'est réduire l'emprise des déterminismes, poser les germes d'un développement, faciliter la vie du jeune en devenir. À distance des écrans, toutes les médiathèques ont ou doivent disposer d'espaces pensés pour les tout-petits, que ce soit pour mordre un livre, écouter une histoire, interagir avec un outil de médiation. Dans le cadre du présent schéma, trois actions particulières sont poursuivies :

- **Festi'Petits : accompagner la montée en charge du prix de l'album**

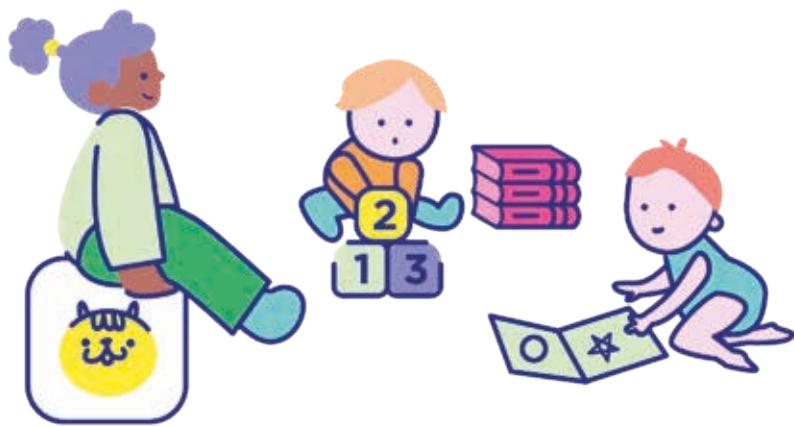
Le festival culturel métropolitain à destination des 0 à 3 ans, porté par le Réseau des Médiathèques et de la Culture Scientifique depuis 2013, initie une évolution. Le très fort volet de coopération territoriale que ce rendez-vous incarne, entre bibliothécaires, partenaires locaux et associatifs, doit être consolidé. Mais à partir de 2025 un prix littéraire de l'album jeunesse devient le cœur du dispositif, avec un vote mobilisant tous les adultes gravitant autour du tout-petit (professionnels, parents). Le principe d'une articulation avec la Comédie du Livre est acté.

- **Travailler les convergences avec Mille formes et les opérations petite enfance de la collectivité**

À l'échelle de la ville centre, deux événements majeurs impactent l'action des médiathèques métropolitaines à destination de la petite enfance : le déploiement du Festival de l'Éveil depuis 2022, et l'ouverture du centre d'art Mille formes, dans les locaux de l'ancienne médiathèque Fellini, à proximité de la médiathèque centrale. Il s'agit d'une opportunité pour les équipes des médiathèques de concourir à ces deux grandes actions de la collectivité : apport d'expertises, co-production de projets ou d'outils, accueil d'ateliers dans les établissements, participation des partenaires aux grands temps forts du Réseau (GraphiMs, Partir en livre...).

- **Investir l'archipel des familles de la Mosson**

Dans un quartier où plus de 5% des habitants ont moins de 2 ans, la fermeture de la médiathèque Jean-Jacques Rousseau est un important manque socio-éducatif. C'est pourquoi, pendant sa fermeture, le plan de continuité centré sur la médiathèque temporaire inclura un investissement régulier de l'archipel des familles, au sein de la Maison pour tous Léo Lagrange.



Structurer et requalifier une politique d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)



Les données d'activité des médiathèques dans la relation avec les acteurs éducatifs sont impressionnantes au plan quantitatif. Bien plus, comme M. Jourdain, les bibliothèques publiques françaises font depuis longtemps de l'EAC sans le savoir. Pour autant, dans un monde qui change, les médiathèques ont intérêt à toujours réinterroger leurs modalités d'action pédagogique, pour gagner en diversité, en lisibilité, tout en les inscrivant dans une économie (temps, ressources, amortissement).

- **Réaliser une évaluation qualitative des accueils de classe en médiathèque**

Le Réseau des médiathèques et de la culture scientifique accueille en moyenne une classe ou un groupe par jour et par médiathèque. Cette activité très soutenue est ancienne. Elle est, à certains égards, massive, se situant à l'échelle d'une population scolaire qu'elle ne peut intégralement toucher. Quel est l'impact des différentes modalités d'accueil, de la simple découverte d'un lieu à un atelier cousu main sur une thématique culturelle, en passant par une visite d'exposition ? Quelle en est la perception par les acteurs éducatifs ? Le présent schéma acte la nécessité de commander une étude d'analyse et d'impact des accueils de classe, fondée sur de l'observation de terrain, et susceptible d'être partagée à l'échelle nationale dans le champ de la lecture publique. Cette étude pourra être co-construite avec le Département des publics et le Service de la recherche de la Bibliothèque publique d'information.

- **Produire et acquérir des outils de médiation itinérants ou répliques**
Voir focus.

- **Renforcer la place des médiathèques comme actrices et ressources de la CGEAC**

La signature en 2019 d'une première CGEAC a permis la mobilisation conjointe des grands acteurs territoriaux (DRAC, Rectorat, Caf, Département...) en faveur de l'éducation artistique et culturelle. En 2024, 25 communes sont signataires

d'une convention de partenariat, 19 projets artistiques sont soutenus, et la collectivité est labellisée 100% EAC. Les orientations de la seconde convention (2025-2027), qui visent à prioriser les territoires éloignés de l'accès aux offres institutionnelles, à faire une place à la culture scientifique dans les projets soutenus, et à élargir le public touché aux 0-25 ans, commandent un accroissement progressif des médiathèques métropolitaines dans ce dispositif.

Les ados : faire avec



Les adolescents constituent historiquement la classe d'âge la plus éloignée des offres culturelles institutionnelles. Alors que la « culture de la chambre » s'interface de plus en plus avec une « culture des réseaux », la difficulté à toucher des publics par ailleurs vulnérables se déplace. D'un autre côté, la sociologie de la jeunesse souligne depuis le début du XXI^e siècle que l'entrée en adolescence se fait de plus en plus tôt, la sortie de plus en plus tard. Enfin, notamment dans les quartiers prioritaires, la problématique ancienne du désœuvrement des jeunes comme facteur d'une exposition accrue aux risques, est identifiée par le Contrat de Ville. Pour les médiathèques, cet enjeu s'inscrit dans deux plans : d'une part celui du temps de loisir et de la possibilité d'être identifiées comme des lieux accueillants et stimulants, d'autre part celui de la prévention du décrochage scolaire.

- **Consolider et évaluer l'« espace pop zone » de la médiathèque William Shakespeare, comme espace inspirant pour l'accueil des adolescents en bibliothèque de proximité.**
- **Organiser l'accueil individuel des adolescents au sein de la médiathèque centrale Émile Zola, en pensant un espace dédié.** Cet objectif ne découle pas seulement du constat de dysfonctionnements liés, notamment, aux files d'attente générées par l'espace jeux vidéo, mais répond au souhait de proposer une offre adaptée à ce public.
- **Les ados, la lecture et la Comédie du Livre - 10 jours en mai.** Sur la base d'une expérience pluriannuelle d'accueil d'un ou une autrice de littérature ado dans le Réseau, notamment pour des rencontres en

milieu scolaire (une semaine par an), il s'agit de rechercher l'installation d'une véritable résidence-mission, articulée avec la Comédie du Livre.

- **Consolider les actions en faveur de la remobilisation scolaire.**

Depuis 2023, une expérimentation portée par le Réseau en lien avec le Service jeunesse de la Ville et la Mission Locale des Jeunes a permis de mobiliser entre 5 et 7 services civiques sur des missions de remobilisation scolaire, par le biais d'ateliers proposés aux enfants fréquentant les médiathèques après l'école, les mercredis et samedis. Sans inscription préalable, les enfants sont accueillis à la demande, les plannings variant d'une médiathèque à l'autre. Cette action sera consolidée et renforcée.

Par les collections, promouvoir l'omnivorité : des ressources documentaires pour les partenaires éducatifs



Après une courte période d'interruption, l'ouverture récente de la Ruche des Livres, héritière de l'ancien Centre de ressources pour les écoles, a permis de renouer avec la mise à disposition d'une offre documentaire utilisable en classe, ou dans une Bibliothèque Centre Documentaire (BCD), par les 233 écoles du territoire. Sont également mis à disposition des outils de médiation. L'objectif est de poursuivre le développement de ce service dans trois directions :

- **Territorial** : l'accent mis sur la constitution de malles itinérantes facilite l'accès des écoles du territoire métropolitain à cette offre. Les médiathèques de proximité jouent un rôle de conseil et de relais, rapprochant l'école du point d'emprunt.
- **Editorial et pédagogique**, avec le soin de diversifier les malles et de les enrichir de documents rares, de séquences pédagogiques, pour stimuler l'usage en contexte scolaire.
- **Partenarial** : La Ruche des Livres a vocation à être un lieu fédérateur pour le dialogue entre enseignants du premier degré et bibliothécaires.



OBJECTIF 1

L'éveil culturel de la petite enfance

- Consolider l'expertise Festi'Petits, la très petite fête du PCP : accompagner la montée en charge du prix de l'album.
- Une action hors les murs à la Mosson : investir l'archipel des familles.
- Travailler les convergences avec Mille formes et les opérations petite enfance de la collectivité.



OBJECTIF 2

Structurer et requalifier une politique d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)

- Réaliser une évaluation qualitative des accueils de classe en médiathèque.
- Produire et acquérir des outils de médiation itinérants ou répliques.
- Structurer et requalifier une politique d'Éducation Artistique et Culturelle.
- Renforcer la place des médiathèques comme actrices et ressources de la CGEAC.



OBJECTIF 3

Les ados : faire avec

- Consolider l'espace Pop Zone à la médiathèque Shakespeare.
- Organiser l'accueil individuel des adolescents au sein de la médiathèque centrale Émile Zola, avec un espace dédié.
- Les ados, les auteurs, et la Comédie du Livre.
- Consolider les actions en faveur de la remobilisation scolaire.



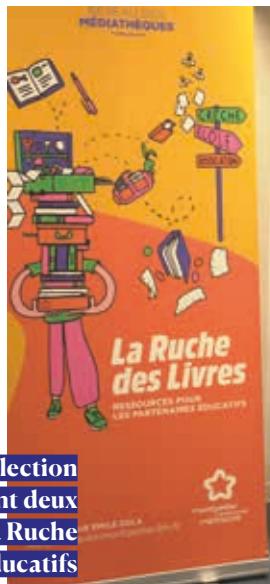
OBJECTIF 4

Par les collections, promouvoir l'omnivorité des élèves

- Poursuivre le développement territorial, éditorial et partenarial de la Ruche des Livres.



Les malles itinérantes et la collection documentaire en libre accès sont deux des services proposés par la Ruche des livres aux partenaires éducatifs



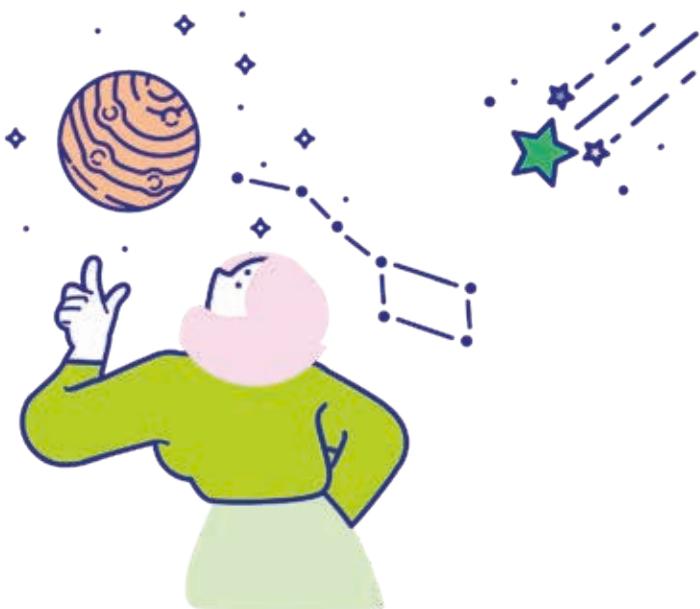
©Letard



FOCUS

Produire et acquérir des outils de médiation itinérants

Afin d'enrichir l'expérience (interactive, immersive, narrative) vécue par les jeunes publics, il est nécessaire de doter les équipes d'outils de médiation (jeux, escape game, tables numériques...) répliques ou réemployables. Il s'agit d'en acquérir mais aussi d'en produire, ce que l'organisation rend possible en intégrant des fonctions de régie et de production.



FOCUS

Consolider les actions en faveur de la remobilisation scolaire

Un dispositif de soutien scolaire est mené conjointement avec la Ligue de l'enseignement (LDE) dans les médiathèques de Montpellier depuis 2021. Les objectifs du dispositif sont l'accompagnement aux devoirs des enfants scolarisés en élémentaire, la mise en place d'ateliers éducatifs et citoyens et l'organisation de sorties en présence des parents avant chaque période de vacances scolaires. Le dispositif s'organise autour de groupes de 12 enfants maximum, le mercredi matin en temps scolaire.

De manière complémentaire, des missions de services civiques dédiés à la remobilisation scolaire ont été mis en place dans les médiathèques du réseau depuis 2023 en lien avec le service jeunesse de la ville et la Mission Locale. Le dispositif s'organise autour de l'accueil, d'ateliers, d'actions de mobilisation scolaire à destination des enfants fréquentant les médiathèques sans RDV, après l'école, les mercredis et samedis (suivant les médiathèques). Les jeunes en service civique interviennent sur une période de 9 mois : 5 services civiques ont été accueillis en 2023/24, 7 en 2024/25.





FOCUS

Prix Festi'Petits

Créé en 2025, le prix littéraire Festi'Petits, qui récompense un album jeunesse destiné aux enfants de 0 à 3 ans, est amené à devenir un rendez-vous phare annuel. Ce prix vise à mettre en valeur la qualité et la diversité de la création littéraire pour les 0-3 ans, à sensibiliser les parents et les professionnels de la petite enfance à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge et à favoriser l'accès des tout-petits à la lecture.

Sur la base d'une présélection de 5 albums effectuée par un jury de professionnels, les albums sont soumis au vote du public. Ces albums, mis en avant et proposés en prêts à tous les publics des médiathèques du Réseau, sont aussi mis à la disposition des acteurs de la petite enfance et des partenaires éducatifs par La Ruche des Livres. C'est ainsi que plusieurs milliers de votants sont amenés à se prononcer en se basant notamment sur les réactions et l'enthousiasme des tout-petits.



Axe 5



La fête
(évènement),
l'exigence
et la médiation
(l'avènement)



Pour remplir leurs missions, telles que définies par la loi Robert ou portées par le manifeste de l'UNESCO, les médiathèques disposent d'une palette d'outils, qui incluent depuis au moins les années 60 les actions de programmation artistique et culturelle. Cette programmation se distingue de celle des lieux nativement dédiés (théâtres, scènes musicales, musées, festivals), avec lesquels elles collaborent, par une plus grande diversité, une certaine modestie (production et coût, jauge, ambition de recherche) qui conditionne leur sobriété (environnementale), une dimension partenariale renforcée, une fréquence assez élevée, et une interactivité avec les publics et la gratuité, qui permettent de rechercher une diversification des publics. Cette programmation inscrit les médiathèques dans le domaine de la « culture de sortie », qui requiert du participant un engagement accru et ponctuel (anticipation dans l'agenda, déplacement). Elle concourt à la visibilité des établissements au sein de communautés d'usages (à titre d'exemple, les passionnés de poésie) ou d'acteurs (les militants de la poésie), offre un débouché supplémentaire à l'activité des artistes (les poètes), construit l'espace du partenariat et des synergies avec des partenaires (la Maison de la Poésie), parfois dans le cadre de rendez-vous nationaux (le Printemps des Poètes), souvent en lien avec des collections courantes (le rayon poésie de la médiathèque centrale) ou patrimoniales (la bibliophilie de Frédéric Sabatier d'Espeyran).

Comme l'étymologie le suggère, les médiathèques sont des médiatrices (des savoirs, des imaginaires, des compétences) et cette dimension se réalise entre autres dans des temps d'animation dédiés, qui mobilisent les expertises thématiques et compétences relationnelles des personnels, parfois de partenaires. Ces domaines d'activité s'inscrivent dans un rapport au temps (de travail, de l'usager) différent de la continuité de service public assurée au titre de l'accueil, du service documentaire et des ressources en ligne. Si la programmation produit de l'événement, la médiation concourt à l'avènement d'un changement d'état.

Plusieurs indicateurs témoignent d'un attrait pour la sortie culturelle qui a retrouvé le niveau de l'avant-COVID. Le présent schéma s'inscrit toutefois dans une époque marquée par :

- Une nouvelle fragmentation des pratiques culturelles, l'enfermement dans des bulles et des imaginaires segmentés.
- Une réticence croissante à l'égard des formes traditionnelles de la transmission des savoirs.
- Une offre territoriale très abondante qui interroge entre autres les modalités de communication.
- Une inégale distribution des temps ou possibilités du loisir (symbolisée par la difficulté des étudiants, y compris ceux qui étudient dans des champs voisins de la « culture », à dédier du temps aux offres).

Une programmation culturelle forte, exigeante et lisible

Ce contexte commande d'abord de prioriser une programmation qui limite le risque d'un patchwork peu visible. Cette priorité se décline notamment dans trois actions.

- En réponse à un enjeu ancien, diagnostiqué lors d'un audit du Réseau des médiathèques (2022), il importe de structurer, qualifier, et pérenniser la communication print et numérique des médiathèques. La refonte du portail web, inscrite au programme BNR, et l'adoption d'une ligne éditoriale déclinée (FB, Instagram...) assureront une présence plus professionnelle dans le monde numérique. Quant aux

programmes papier, il s'agit de les mettre au service de toute la programmation des médiathèques, dans une logique de périodicité, et non de les réserver à telle ou telle programmation transversale.

- Si la médiathèque Émile Zola conserve une fonction de rayonnement métropolitain ou régional, la programmation des médiathèques de proximité sera pensée et communiquée par bassin de vie, pour mieux tenir compte des usages d'un public avant tout engagé dans une relation de proximité. À terme, cette territorialisation de la programmation culturelle du Réseau pourra faciliter son ouverture à une démarche de coopération avec les bibliothèques communales.
- Les grands rendez-vous n'en demeurent pas moins indispensables : c'est pourquoi le présent schéma retient l'objectif de consolider GraphiMs, le festival de design graphique co-édité avec le lieu d'art La Fenêtre, sur un rythme biennal. Née dans le contexte de la candidature de Montpellier au titre de Capitale européenne de la Culture 2028, l'ambition est de construire un festival de design graphique d'action territoriale et de rayonnement national, avec l'aide de grands partenaires (Le Signe, La Contemporaine). Il s'agit de proposer à la fois :
 - Une approche ambitieuse, scientifique, répondant aux exigences de la communauté créative nationale.
 - Une approche territorialisée, faisant la part belle aux créateurs graphiques de l'Occitanie (hospitalité) en lien avec l'inscription sociale des médiathèques (échelon communal ou de quartier).
 - Une approche patrimoniale, relevant de la valorisation des fonds existants, mais aussi de la constitution de fonds.
 - Un fort volet d'EAC.



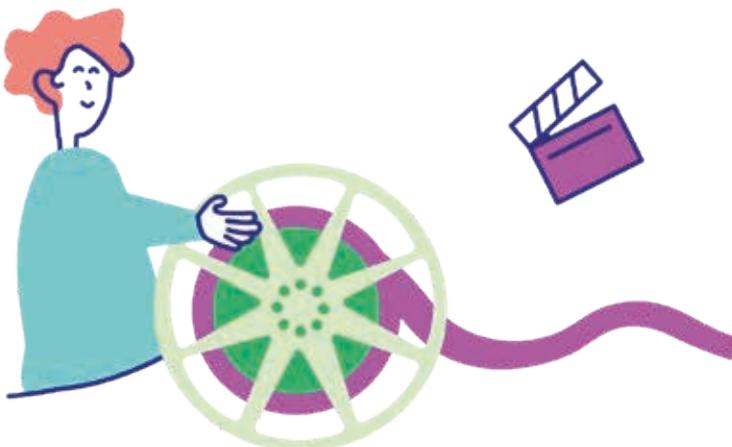
Le langage symbolique du design graphique indépendant est par excellence un outil de la mise en récit des mutations et du déplacement des regards. La nature ambiguë du graphisme, qui a un pied dans l'art, l'autre dans la formalisation des messages utiles, fait de lui un terrain de choix pour les efforts dits de désacralisation des œuvres (ou de sacralisation des ordinaires). Le design graphique est donc doublement saisi comme l'objet direct du festival, et l'objet indirect des enjeux et champs disciplinaires que le Réseau des médiathèques et La Fenêtre prennent en charge l'éducation aux médias et à l'information, cultures visuelles, qualification de l'espace public, communication politique et citoyenne...

La médiation de la musique et du cinéma : vivre et dépasser le tournant des collections

Alors que les collections de CD et de DVD connaissent une désaffection croissante (axe 3), il importe de **s'adapter aux évolutions et à la numérisation des contenus audiovisuels en renforçant les actions de médiation dans le champ de la musique et du cinéma**. Cette priorité se décline notamment dans quatre actions.

- Consolider l'action de promotion du cinéma documentaire.**

Ce genre, divers dans ses écritures et ses objets, affirme la singularité de l'œuvre et la subjectivité de l'auteur dans un rapport au réel qu'il documente, réinvente et partage pour nous inviter à questionner le monde. Le cinéma documentaire a fortement progressé en France depuis vingt ou trente ans (reconnaissance, production, export), y compris dans les collections et programmations de bibliothèque, notamment via l'action d'Images en Bibliothèque et l'organisation du Mois du film documentaire présent en 2024 à Montpellier, Castries, Castelnau-le-Lez, Pignan et Pérols. À Montpellier, le rôle historique de la médiathèque Fellini a conduit à un engagement ancien et précoce en faveur de ce genre, qui se traduit au travers de l'adhésion au GIP Cinémathèque du documentaire (2017), de la participation d'un prix du documentaire (Prix Ulysse) au sein du Cinemed, de la participation active au festival Sud de Sciences porté par l'Université de



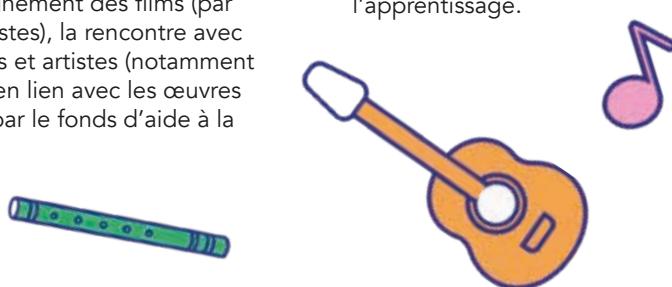
Montpellier... Il convient aujourd'hui de renforcer et de donner à cette action protéiforme une cohérence visible tout au long de l'année, de remobiliser le soutien des partenaires historiques (Occitanie Films, Cinemed, Université Paul Valéry, Département audiovisuel de la BnF, Cinémathèque du Documentaire...), pour rechercher la fédération d'une communauté d'intérêt.

- Développer l'éducation aux images pour tous les publics.**

Les technologies de génération d'images, dopées par l'intelligence artificielle, atteignent un niveau de réalisme et de sophistication inédit. Renforcer les actions d'éducation à l'image auprès de tous les publics est une priorité, pour aiguiser l'esprit critique, décrypter les mécanismes de manipulation visuelle et comprendre les enjeux contemporains liés à la circulation des images. Dans le prolongement des accueils scolaires et d'un partenariat durable avec les Rencontres d'éducation artistique aux images (Occitanie Films), de la participation active du Réseau à des événements phares (Fête du cinéma d'animation, volet jeune public du Cinemed...), les vidéothécaires sont amenés à renforcer les temps de rencontre, tout en favorisant une approche ludique et expérimentale. Dans cette optique, l'acquisition de malles pédagogiques adaptées permettra aux participants de manipuler des dispositifs anciens (praxinoscopes, zootropes...) et de concevoir leurs propres créations. L'accompagnement des films (par des spécialistes), la rencontre avec les créateurs et artistes (notamment régionaux, en lien avec les œuvres soutenues par le fonds d'aide à la

création ICC) sont des moments privilégiés pour analyser des films dans un cadre convivial. La complémentarité avec les salles de cinéma passe par la mise en valeur des cinémas moins distribués (courts métrages, cinéma du patrimoine). Le festival des Mycéliades incarne cette synergie.

- Les archives audiovisuelles de l'INA, accessibles depuis deux postes dédiés à la médiathèque Émile Zola, offrent une plongée dans 70 ans d'histoire audiovisuelle et radiophonique. Une valorisation plus régulière constituera un outil pour former des citoyens capables d'exercer un regard critique et actif sur les images qui les entourent. L'accueil régulier des Rencontres d'éducation artistique aux images (organisées par Occitanie Films) est cohérent avec cette ambition pour l'éducation aux images.
- Ouvrir et faire vivre la médiathèque - Cité des Arts, un établissement expérimental.** (voir Focus)
- À la faveur des réaménagements d'espace, pourra être expérimentée dans l'une des médiathèques du Réseau **une offre de prêt d'instruments de musique pour les néopraticiens**. Cette offre, complémentaire et plus modeste que celle proposée par la Cité des Arts, vise le prêt gratuit, pour une courte durée, d'instruments d'entrée de gamme. L'objectif est d'inciter à la pratique amateur, en proposant la possibilité de tester un instrument, avant de décider ou non d'en faire l'apprentissage.



Le jeu, une fin en soi et un moyen

Depuis l'installation de la ludothèque de la Mosson au sein de la médiathèque Rousseau (1995), le réseau métropolitain de Montpellier a joué un rôle actif dans la banalisation du jeu et des compétences ludothécaires au sein des médiathèques. Les expérimentations de la médiathèque Fellini, en parallèle, ont conduit à légitimer et diffuser la place du jeu vidéo, à la fois comme objet culturel, comme support d'une relation aux publics, et comme terrain de promotion de nouvelles pratiques (familiales, notamment). Avec environ 36000 entrées par an pour le jeu vidéo, et 30000 pour les jeux de société (2024), l'offre a trouvé son public.



CONNAISSEZ-VOUS LES SUMMER ET WINTER GAME NIGHTS DE LA MÉDIATHÈQUE SHAKESPEARE ?

La médiathèque Shakespeare, en collaboration avec des partenaires associatifs et institutionnels, organise deux fois par an une soirée exceptionnelle dédiée au jeune public du quartier Cévennes à Montpellier. Les participants profitent d'animations interactives et ludiques : jeux en réalité virtuelle, sports connectés, escape game, tournoi de jeux vidéo, parcours en réalité augmentée, quiz, atelier healthy et bien d'autres surprises encore. Ces soirées sont l'occasion de renforcer les liens entre les habitants du quartier et les acteurs du territoire, de favoriser l'accès à la culture numérique et de promouvoir les valeurs de partage et de convivialité.

Le présent schéma décline cette priorité en quatre actions :

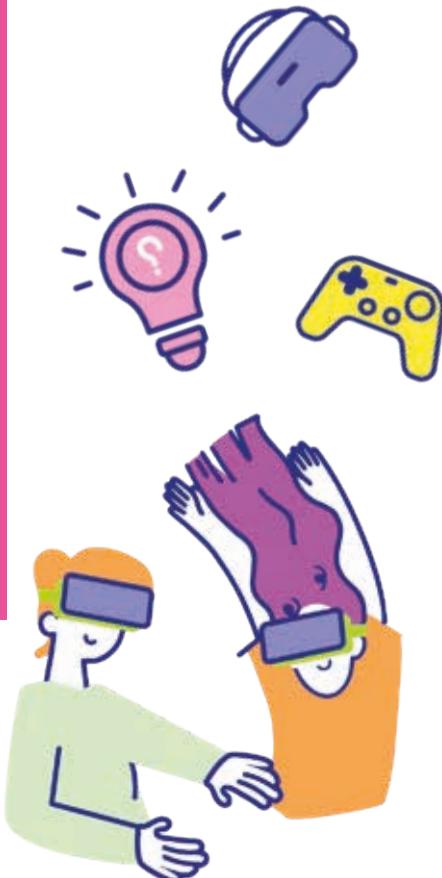
- En matière de jeu de société, une priorisation sera recherchée autour de la fidélisation des communautés de joueurs, notamment adultes, sur des temps dédiés.
- La mobilisation de l'expertise ludothécaire (jouabilité, gameplay...) au profit de la production d'outils de médiation (axe 4).
- Consolider la coopération avec les écoles de jeu vidéo, autour de dispositifs de médiation communs, de commandes, de sensibilisation des étudiants aux ressources patrimoniales mobilisables.
- Renforcer un lien avec les studios indépendants, à la fois pour proposer des playtests, pour rechercher la patrimonialisation des processus créateurs (garder des traces).



Place aux créateurs

La quatrième priorité fixée par le SLDP en matière de programmation et de médiation culturelles porte sur un renforcement de la relation aux créateurs.

- Au croisement des logiques d'hospitalité (du territoire aux créateurs) et de sobriété (environnementale des programmations), le présent schéma reconnaît la nécessité de renforcer le lien avec les artistes du territoire régional. Ce lien peut se construire par une action accrue de diffusion et de promotion des œuvres bénéficiant des dispositifs de soutien à la création de la collectivité. Il s'agira dans tous les cas de consolider et renforcer les ponts entre les expertises de filière (soutien à la création) et les expertises de médiation (rôle de diffusion des médiathèques). Le lien historique avec les agences régionales (en cours de fusion) est également une condition favorable.
- Dans l'objectif de réduire un possible éparpillement des programmations, et dans une logique d'économies, les modes de relation aux artistes permettant le compagnonnage plutôt que la prestation de cachet seront recherchées. Le format de la résidence-mission (ou résidence de médiation), expérimenté dans le cadre de Partir en livre et de l'Éducation aux médias et à l'information sera consolidé, et pourra être décliné sous forme de résidence de territoire, notamment à la Mosson en articulation avec la médiathèque temporaire.

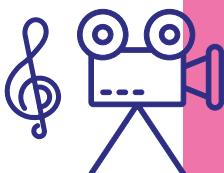




OBJECTIF 1

Une programmation culturelle forte, exigeante et lisible

- Consolider GraphiMs, le festival de design graphique co-édité avec le lieu d'art La Fenêtre, sur un rythme biennal.
- Structurer la communication print de l'action culturelle des médiathèques : régularité, territorialité.
- Territorialiser la programmation culturelle.



OBJECTIF 2

La médiation de la musique et du cinéma : vivre et dépasser le tournant des collections

- Renforcer les actions de diffusion en faveur du cinéma documentaire.
- Développer l'éducation aux images et au regard pour tous les publics.
- Faire de la médiathèque Cité des Arts (CDA) un lieu expérimental.
- Le prêt d'instruments et le soutien aux néo-pratiquants - Refonte des espaces Musique et de la place de la musique.



OBJECTIF 3

Le jeu, une fin en soi et un moyen

- Utiliser l'expertise ludothécaire pour la production d'outils de médiation.
- Fidéliser les communautés de joueurs, notamment adultes.
- Consolider la coopération avec les écoles de jeux vidéo à des dispositifs de médiation : ateliers, playtests.
- Renforcer les liens avec les studios indépendants de jeux vidéo (ICC).



OBJECTIF 4

Place aux créateurs : les résidences

- Renforcer le lien avec les artistes du territoire et/ou soutenus par le territoire, dans une logique d'hospitalité et de sobriété.
- Faire une place accrue aux dispositifs de résidence de diffusion au sein de la programmation culturelle du Réseau.



The poster features a large, fluffy blue bear standing behind a group of diverse animals including lemurs, a red panda, a fish, a bird, and a small child reading a book. A speech bubble above the child contains the text "Les animaux et nous". The top of the poster includes the logo for "Réseau des Médiathèques Montpellier 3M" and the event title "Partir en Livre 18.06→20.07.2025 11e édition". The bottom of the poster includes logos for the Ministry of Culture, CNL, and Montpellier Méditerranée Métropole.

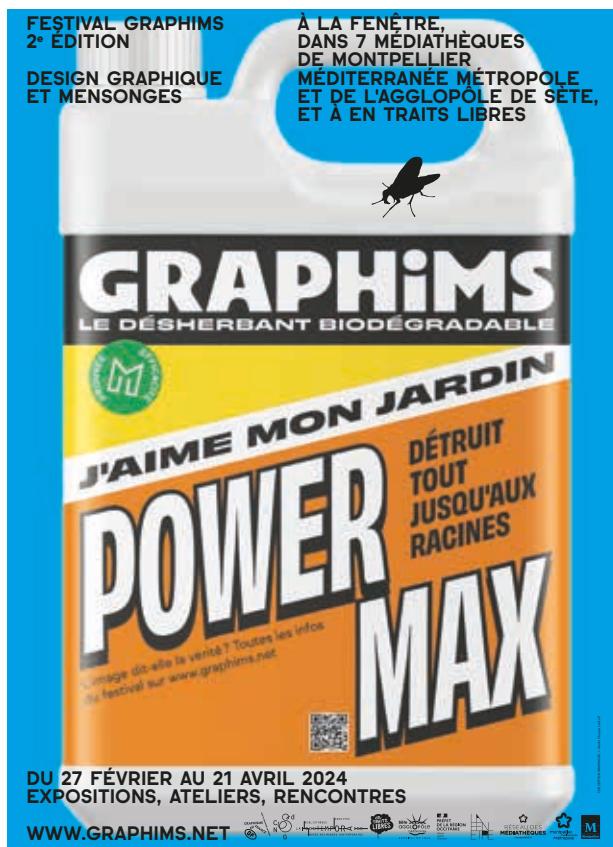
FOCUS

GraphiMs, un festival de design graphique co-édité avec le lieu d'art La Fenêtre

Avec un pied dans l'art, un pied dans l'utile, et des valeurs solidement ancrées : le graphisme d'auteur promeut et produit des messages qui allient le beau et le malin, dans un monde de profusion des images, le métier de graphiste et l'idéal du dialogue co-créatif avec le commanditaire sont des lieux de résistance à la standardisation et à l'appauvrissement des signes.

Les médiathèques et La Fenêtre, avec l'amical soutien du Signe (Chaumont) et de La Contemporaine (Nanterre), se sont alliées pour proposer, tous les deux ans, un grand rendez-vous méridional du graphisme. L'édition 2026 s'offre le luxe d'un jeu de mots enlevé : corps et graphisme. Et 2028 ?

Moments professionnels, ateliers grand public, EAC, expositions et accrochages, débats, patrimoine : GraphiMs, c'est une saison d'images intelligentes.



©lespetitsdeclicks

Une nouvelle médiathèque ouvre en 2025
au sein de la Cité des arts - conservatoire
Musique, Théâtre et Danse



FOCUS

Faire de la médiathèque Cité des Arts (CDA) un lieu expérimental

La médiathèque - Cité des arts ouvrira au public à l'automne 2025, dans les locaux initialement prévus pour le centre de ressources interne du conservatoire.

L'expérimentation porte sur le caractère temporaire, tournant et scénographié de la moitié de la collection. Celle-ci sera renouvelée deux fois par an, autour d'un thème choisi en concertation avec les équipes pédagogiques de la Cité des Arts.

Chaque renouvellement, nommé « acte » par référence au théâtre, s'accompagne d'une programmation culturelle, d'un accrochage, de la mise en valeur de fonds patrimoniaux, d'affiches... les documents étant, eux, bien entendu empruntables. Les deux premiers actes de cette médiathèque sont consacrés aux comédies musicales (2025) et aux « cultures urbaines » (2026).

FOCUS

Renforcer le lien avec les artistes du territoire et/ou soutenus par le territoire, dans une logique d'hospitalité et de sobriété

Le territoire de Montpellier bénéficie d'une dynamique artistique riche, ancienne, multiple, bien que confronté aux tensions du contexte économique actuel. Dans leur rôle de diffusion et d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, les médiathèques, comme tous les acteurs culturels, recherchent les manières de renforcer la sobriété de leur

action, mais aussi de nourrir le dialogue de proximité avec les créateurs.

Dans ce cadre, le SDLP reconnaît l'objectif de développer, à l'échelle des bassins de vie, des programmes culturels territorialisés favorisant des compagnonnages artistiques avec les acteurs du territoire et/ou soutenus par la collectivité. Cette orientation s'inscrit dans le respect de la liberté de programmation des établissements et requiert de consolider une coopération entre le Département Programmation et Médiations Culturelles des médiathèques et les chargés de missions sectoriels de la collectivité (service Création).

L'ÉCLIPSE VÉGÉTALE :
Avec Perrine BOYER,
illustratrice héraultaise,
lors de Partir en livre 2025, à Pignan



©Moranche/



FOCUS

Les médiations musicales adaptées

L'unité Médiations musicales développe des actions artistiques et culturelles à destination de publics en situation de fragilité ou de handicap adultes et enfants, en partenariat avec des structures médico-sociales telles que les hôpitaux de jour et IME.

À travers des ateliers de pratique musicale, des écoutes actives, des présentations ou des jeux musicaux, l'expression, le lien social et le bien-être des participants sont recherchés : ces médiations sont pensées comme des espaces adaptés où la musique devient un outil de communication, de valorisation et d'émancipation.

Les interventions sont conçues en étroite collaboration avec les équipes éducatives et soignantes, afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe. Elles s'inscrivent dans une démarche inclusive, respectant les rythmes et les spécificités de chacun et participent au mieux-être des personnes accompagnées, par l'accès à la culture.



©Dugarin

Axe 6



Conserver, signaler,
valoriser le patrimoine
écrit et graphique,
pour travailler
nos régimes d'historicité



C'est un vaste ensemble de collections rares et précieuses qui originellement vaut à la médiathèque Émile Zola son statut de «bibliothèque classée», assorti d'une mise à disposition de trois personnels scientifiques d'Etat. Ces collections se sont constituées à partir de cinq grandes strates :

- La constitution du fonds initial de la bibliothèque (environ 6000 cotes), dès 1803-1804, à partir des reliquats des bibliothèques confisquées sous la Révolution, comprenant notamment les manuscrits de Saint-Guilhem-le-Désert, la bibliothèque de la Société royale des Sciences et les livres des grands émigrés du territoire (dont l'intendant Saint-Priest),

- Les grandes donations bibliophiliques du XIX^e siècle, dont au moins quatre sont exceptionnelles : François-Xavier Fabre (dont la bibliothèque comprend celles de la comtesse d'Albany et de Vittorio Alfieri), Auguste Fages (1877), Charles Vallat (1883), Calixte Cavalier (1888)... Et du XX^e siècle, avec notamment les trésors modernes de Frédéric Sabatier d'Espeyran(1965).

- Le dépôt légal imprimeur effectif depuis 1943.

- Les acquisitions à titre onéreux, à l'instar des manuscrits de Cambacérès, soutenue par le dispositif des acquisitions patrimoniales d'intérêt national (APIN) en 2021.

- Les fonds littéraires artistiques du XX^e siècle : Léo Malet, Frédéric-Jacques Temple, Max Rouquette, Joseph Delteil, Gaston Baissette, Jean Joubert, Colette Richarme, Yves Navarre...



De l'Imprimerie Impériale – 1809



Cette collection est caractérisée par la faiblesse de la composante médiévale, une dimension humaniste très prononcée (incunables de la Renaissance, savoirs modernes et contemporains, Lumières françaises et italiennes), une collection d'estampes très riche, un exceptionnel ensemble de livres de bibliophilie et des fonds littéraires d'intérêt régional ou national, enfin une collection de périodiques régionaux fragiles et parfois uniques, à quoi s'ajoutent des affiches, des médailles, des objets. Elle représente 14 km linéaires.

Elle est en accroissement lent et constant, par le biais de dons, de collectes et d'acquisitions à titre onéreux soutenues



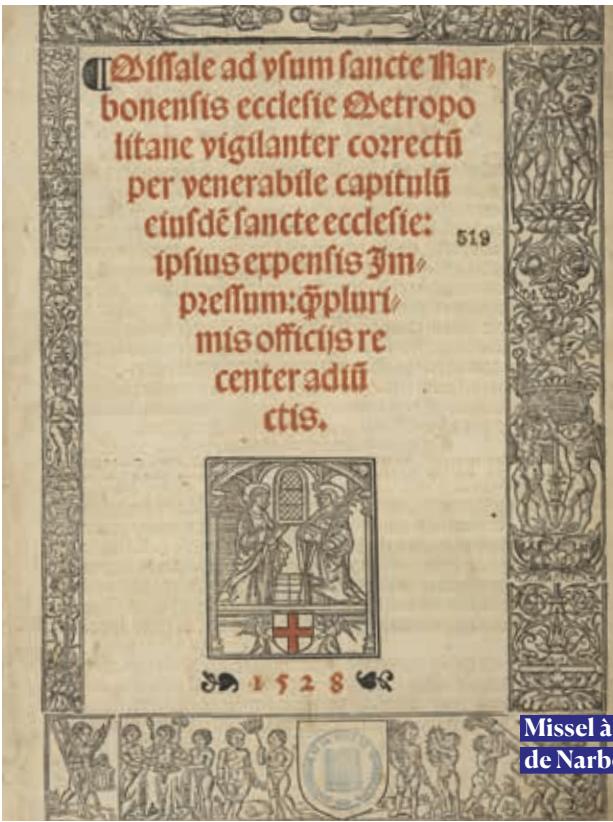
par le Fonds régional de restauration et d'acquisition pour les bibliothèques (FRRAB). Ces acquisitions suivent des critères de priorisation :

- Les manuscrits ou les exemplaires exceptionnels, plutôt que les imprimés multiples, le risque d'un doublon avec des exemplaires non catalogués n'étant pas totalement maîtrisé.
- Le lien avec le territoire (et notamment avec son histoire culturelle et intellectuelle) ou avec les fonds littéraires est l'axe thématique déterminant (continuation) ;
- Le lien avec l'actualité des enjeux du territoire est envisagé comme un axe secondaire, ponctuellement actionnable par exemple en lien avec une action de programmation (mobilités, biennale Afrique-France...).
- Les acquisitions de livres d'artistes, en continuation d'une politique d'acquisition ancienne et corrélée à une dominante de la collection (bibliothèque Sabatier d'Espeyran) sont soumises à un double critère d'exigence soutenue et d'ancrage local (de l'artiste, de l'illustrateur, de l'éditeur ou du sujet).



DUBY, Paula - 1923

Ex-libris



FRANDIN, Constantin -1528

Missel à l'usage
de Narbonne

Cet axe se décline en trois grandes priorités

Inscrire des collections locales dans une politique nationale : conserver, signaler, numériser

La première des missions est la bonne conservation matérielle de ces collections. Or, si les documents sont globalement bien conditionnés, un audit interne réalisé à l'automne 2024 a rendu visible une grande marge de progression en matière d'organisation et de rationalisation des magasins patrimoniaux – indispensable à la bonne effectivité et actualisation du Plan de Sauvegarde des Biens culturels, édité par la métropole depuis 2016 et validé par le SDIS.

Cette organisation macro des magasins sera prochainement impactée par la réforme du dépôt légal imprimeur (DLI), dont la mise en œuvre imminente est annoncée par les services de l'État. Si les contours de la nouvelle réglementation ne sont pas entièrement connus (au moment de l'adoption du présent schéma), une exclusion des monographies est attendue, amenant la médiathèque Émile Zola à se concentrer sur la collecte des périodiques, documents courants et affiches imprimés en région. Un travail en concertation avec la BnF permettra de préciser les priorités de conservation, et de procéder à des éliminations.

La préservation des collections et la communication des documents aux chercheurs requièrent d'en tenir un état de signalement actualisé, tendant vers l'exhaustivité, conforme aux standards nationaux et internationaux de la description des imprimés (MARC) et manuscrits (XML-EAD). Cette activité se poursuit dans la coopération avec l'opérateur chef de file à l'échelle française, à savoir le Département de la Coopération (DCP) de la Bibliothèque nationale de France, dont le Réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole est l'un des pôles associés. Le retard important dans ce domaine conduit, pour la période du présent SDLP, à retenir des priorités :

- Priorisation qualitative de la description sommaire et de la dérivation de notice sur l'analyse détaillée des documents; quand cela est possible, rétroconversion d'inventaires antérieurs. En termes non techniques, il s'agit d'adopter une approche à l'échelle d'une collection massive, aux antipodes d'un rapport unitaire à l'œuvre d'art.
- Priorisation topographique du magasin Vallat correspondant à la réserve dite précieuse.
- Priorisation méthodologique d'une approche structurée et arborescente pour le traitement des fonds littéraires, en lieu et place d'un signalement pièce à pièce.
- Priorisation typologique, avec l'achèvement du traitement des estampes, un chantier de grande ampleur ayant été initié en 2024 avec le soutien de la DRAC.

En aval du travail d'inventaire et de description, l'objectif est d'étendre le signalement des collections dans le catalogue local (accessible depuis le site internet du réseau des médiathèques) mais surtout dans les répertoires nationaux, avec notamment une mise à jour des informations dans le Catalogue collectif de France et un versement des notices EAD dans TapIR, l'outil de signalement conçu par la BnF pour ses partenaires. Au sein de ce travail de longue haleine, une attention particulière sera portée, conformément à une directive nationale, à l'identification de la présence éventuelle de documents provenant des spoliations de la période 1933-1945 (objectif de la convention avec l'État).

Aussi bien la conservation que la communication des documents patrimoniaux sont favorisées par les plans de numérisation. Il importe donc de participer aux campagnes régionales de numérisation selon les thématiques définies en commun avec la Commission régionale Patrimoine d'Occitanie Livre & Lecture et la BnF (à savoir, dans le temps du présent schéma : la presse locale et les fonds régionaux). Il s'agit également de mettre en ligne les numérisations internes réalisées à la demande (des chercheurs).



A. Hurel – 19^e-20^e siècle

Affiche publicitaire



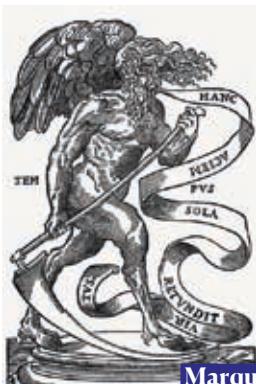
Décret de Gratien

Manuscrit sur vélin – 14^e siècle



Livre d'heures

Manuscrit sur vélin – 15^e siècle



Marque d'imprimeur

COLINES, Simon de – 1545



Du trésor national au patrimoine social : restituer au public ce qui est à lui

Les temps de découverte proposés par le Service communication interne de la Direction Générale des Services de la collectivité, comme les échanges courants avec les différentes composantes de la Métropole soulignent constamment que le patrimoine écrit et graphique de la médiathèque Émile Zola est fortement méconnu des agents publics, relativement à d'autres ensembles patrimoniaux comparables (Musée Fabre, Archives municipales). À partir de ce constat, qui porte sur la population des agents de la collectivité, l'hypothèse plus large d'une méconnaissance globale de ce patrimoine par la population s'impose. Or, cette très faible appropriation fait courir un risque à long terme sur la préservation de ce patrimoine. En outre, il est important que cette collection précieuse puisse prendre sa part dans la contribution des ressources patrimoniales au rayonnement du

territoire et au traitement culturel des enjeux contemporains. Il est donc urgent de socialiser ce patrimoine écrit et graphique, au sens où l'on socialise un risque, un capital, des revenus, au sens aussi où l'on engage un dialogue. Cette priorité est poursuivie au travers d'actions d'envergure différente.

- L'accès aux ressources documentaires d'intérêt régional : la mise en prêt, depuis 2025, des documents dits du «fonds recherche», anciennement réservé à la consultation sur place, facilite leur utilisation. À terme, le départ des Archives municipales pour leur nouveau site permettra de rechercher une meilleure mise en valeur des documents du fonds régional (actuellement dans la salle Occitanie).
- Le renseignement du chercheur : rechercher une homogénéité et le nivelingement par le haut du renseignement sur place, ainsi que la continuité et le juste dimensionnement du renseignement à distance des chercheurs. Cela implique notamment de favoriser une transmission des connaissances des fonds (parfois d'une mémoire du service non formalisée) et de définir un niveau d'attente pour la réponse aux demandes de renseignement (produire un renseignement de qualité qui permette la recherche, mais ne la réalise pas).
- La mise en scène des collections : après une période alternant de grandes expositions monographiques avec catalogues (Léo Malet 2006, Max Rouquette 2015) et de nombreuses présentations plus modestes, un nouveau format non monographique, plus orienté vers la médiation que vers la production de connaissances, a été expérimenté en 2022 (En voyage ! XV^e > XXI^e siècle) et 2023 (Eaux), y compris dans le cadre de GraphiMs (la bibliothèque ment). L'objectif d'une exposition annuelle serait cohérent avec l'horizon d'attente du Réseau des médiathèques et de la culture scientifique. Dans une logique de sobriété et de sécurisation de l'action, le rythme biennal est retenu dans le présent schéma.



Dessin
exécuté à Rome

GAUFFIER, Louis – 1785-1789



- Multiplier les occasions de rencontres entre les publics et le patrimoine, par la proposition de formes légères : visites découvertes, créneaux de manipulation des documents, alimentation de la grande vitrine patrimoniale du rez-de-chaussée de Zola, présentations dans les établissements de proximité, comme en 2024 sur la médiathèque de Castries et le collège Les Pins (Patrimoine dans ma classe).
- Éditorialiser les collections grâce aux outils numériques sera rendu possible à la fois par de nouveaux outils soutenus par le programme BNR (nouveau site web, nouvel outil de production d'applications), mais également par l'animation de la bibliothèque numérique Memonum, et la coopération avec Occitanie Livre & Lecture pour la production d'une à deux capsules numériques par an (projet EpOcc).
- Diversifier et renforcer l'offre d'EAC dans le champ du patrimoine écrit, à la fois en assurant un volet pédagogique des expositions patrimoniales, en proposant des accueils pédagogiques conjoints avec l'unité Jeunesse de la médiathèque Zola et en développant une offre adaptée aux établissements d'enseignement supérieur. Il s'agit de susciter chez les étudiants, notamment qui se destinent au monde des ICC, un intérêt pour ces traces du passé.



MARTIN, Charles – 1913

**Aquarelle et encre sur papier :
Dessin pour le Journal des dames
et des modes**

Un patrimoine métropolitain : renforcer les liens avec les acteurs locaux et œuvrer à la mémoire du territoire

Si les collections patrimoniales de la médiathèque Émile Zola s'inscrivent dans une politique nationale en faveur du patrimoine écrit et graphique, qui établit notamment des priorités, des obligations réglementaires et des engagements communs consignés dans le cadre de la convention État/Métropole, ainsi que dans une coopération régionale pilotée par l'agence régionale du livre, elles doivent tout autant évoluer dans le contexte de la politique transversale de la collectivité en faveur des patrimoines (musée Fabre, Site archéologique Lattara - Musée Henri Prades, archives municipales et métropolitaines, label VPAH), et concourir à ses grands projets, à l'instar de la candidature à l'inscription au Registre mémoires du monde des traces documentaires de l'enseignement de la médecine à Montpellier. Le présent schéma affirme la pleine nécessité d'une inscription des collections patrimoniales des médiathèques dans les enjeux pris en charge par la direction déléguée des patrimoines et musées.

Ce qui pourra s'incarner dans deux actions :

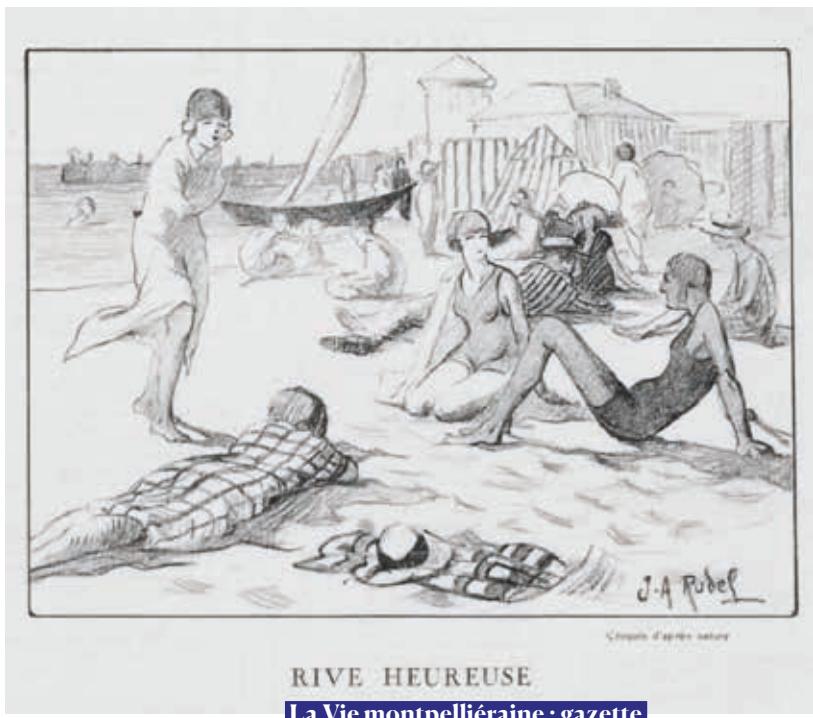
- Travailleur en réseau avec les acteurs du territoire : favoriser les prêts d'œuvres et les coopérations documentaires, construire des partenariats avec les écoles d'art, participer à l'élaboration du Centre d'histoire et de la mémoire, relayer dans les médiathèques les actions et enjeux portant sur la connaissance historique et paysagère des territoires.
- Participer à la collecte et à la sauvegarde de la mémoire locale : mise en œuvre des nouvelles directives du dépôt légal, fonds régional tous supports, collecte de la mémoire des quartiers (notamment Mossan) et notamment des imprimés à tirage confidentiel, en coopération avec les Archives municipales et métropolitaines et le futur Centre d'histoire et de la mémoire.



S. Petrus Apostolus.

MATTIOLI, Ludovico – 17^e-18^e siècle

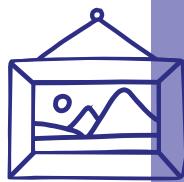
Gravure représentant saint Pierre



RIVE HEUREUSE

RUDEL, J-A -26 juillet 1924

La Vie montpelliéraise : gazette littéraire, théâtrale, humoristique, mondaine



OBJECTIF 1

Inscrire des collections locales dans une politique nationale : conserver, signaler, numériser

- Actualiser le plan de sauvegarde des collections et rationaliser l'organisation des magasins.
- Identifier la présence éventuelle de documents provenant des spoliations de la période 1933-1945.
- Étendre le signalement des collections dans le catalogue local et les répertoires nationaux.
- Poursuivre la numérisation et la mise en ligne des collections les plus spécifiques.



OBJECTIF 2

Du trésor national au patrimoine social : restituer au public ce qui est à lui

- Multiplier les occasions de rencontre entre les publics et le patrimoine.
- Éditorialiser les collections grâce aux outils numériques.
- Diversifier et renforcer l'offre d'EAC dans le champ du patrimoine écrit et graphique, notamment à destination de l'enseignement supérieur.



OBJECTIF 3

Un patrimoine métropolitain : renforcer les liens avec les acteurs locaux et œuvrer à la mémoire du territoire

- Accompagner les temps forts de la vie culturelle métropolitaine.
- Travailler en réseau avec les acteurs du territoire.
- Participer à la collecte et à la sauvegarde de la mémoire locale.



LE SAVIEZ-VOUS ?

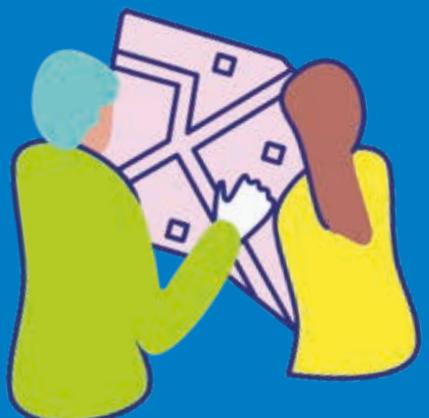
Le trésor est à vous!

La bibliothèque numérique Memonum, les Plongées patrimoniales, les grandes expositions, les vitrines de Zola, les visites de réserves, sont autant de voies d'accès au trésor proprement monumental que conserve et développe la médiathèque Émile Zola. Pour en savoir plus, venez à notre rencontre en salle Léo Malet!

Memonum c'est près d'un million de pages numérisées à feuilleter, issues des réserves précieuses de la Médiathèque de Montpellier et de ses partenaires, des images rares et des focus à découvrir. Il n'est pas interdit non plus de jouer avec Memonum ou de faire part de ses envies de reproduction pour faire évoluer la bibliothèque numérique. Les diverses collections numérisées - Montpellier et sa région, livres précieux, manuscrits, estampes et dessins, médaillier, reliures, fonds littéraires et presse régionale ancienne - sont visibles depuis le site internet du Réseau.



La coopération territoriale, un axe transversal



Le SDLP 2025-2028 reconnaît la carte des six secteurs comme grille d'entrée géographique de la politique de coopération mise en œuvre par le Réseau des médiathèques et de la culture scientifique. Ainsi, la lecture publique se met en cohérence avec la matrice territoriale de l'administration. L'inégale répartition des établissements métropolitains dans ces secteurs doit être prise en compte dans l'effectivité des actions portées, mais ne saurait prévaloir sur cette matrice.

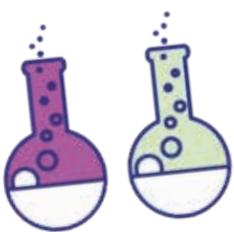


Les perspectives d'animation par le réseau métropolitain de la coopération dans les cinq secteurs hors ville centre sont les suivantes :

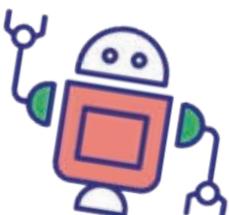
- **Plaine Ouest** : La Gare, médiathèque pivot, avec le soutien Jean de La Fontaine et Jules Verne.
- **Littoral** : George Sand et Jean Giono alliées à la médiathèque de Lattes.
- **Piémont et Garrigues** : pas d'animation de bassin à l'orée du schéma. Une solution sera recherchée, mobilisant les ressources centrales du réseau métropolitain, en appui sur la médiathèque de Juvignac en allié.
- **Vallée du Lez** : Albert Camus, médiathèque pivot, avec le soutien de la médiathèque Aimé Césaire et alliée à la bibliothèque communale de Jacou.
- **Cadoule et Bérange** : Françoise Giroud, médiathèque pivot, en appui sur les bibliothèques communales de Vendargues et Saint-Drézery.

- Réseau des médiathèques et de la culture scientifique
- Domaine départemental de Pierresvives
- Bibliothèques communales
- Bibliothèques universitaires
- Bibliothèques associatives
- Bibliothèque de l'Écolothèque
- Bibliothèque Jean Claparède (Musée Fabre)





La coopération avec les bibliothèques communales et associatives de la Métropole



20 communes de la Métropole disposent d'une bibliothèque municipale, et 2 autres soutiennent une bibliothèque associative, du réseau des Bibliothèques Pour Tous.

La phase de concertation (politique, administrative, technique) préalable à l'élaboration du présent schéma a fait émerger un intérêt prioritaire pour :

- La Culture Scientifique, Technique et Numérique.
- Les enjeux d'aller vers et les questions d'inclusion.
- La coopération autour de la programmation.

Le partenariat de coopération entre le Réseau métropolitain et chaque bibliothèque communale pourra s'exprimer, en étudiant la faisabilité au cas par cas des actions considérées, à travers trois niveaux de coopération possibles :

Niveau 1 : Politique tarifaire, construction d'un réseau territorial d'acteurs et communication

Niveau 2 : Coopérer pour la professionnalisation des agents

Niveau 3 : Coopération de programmation et de service : ressources documentaires pour les acteurs éducatifs, programmations communes et économies d'échelles...

Cette coopération, animée dans chaque secteur par les équipes des médiathèques de territoire, affirme un principe de réciprocité, recherche une logique d'engagement partagé («de donnant-donnant»), et reconnaît le partage des expertises.



La coopération renouvelée avec la Médiathèque départementale de l'Hérault (MDH)

En 2024 et 2025, les échanges entre le Réseau des médiathèques et de la culture scientifique de la Métropole et la MDH ont permis un état des lieux des sujets de concertation, coordination voire synergie prioritaires :

- La non remise en cause des périmètres d'intervention respectifs, et notamment de l'action prioritaire de la MDH à l'égard des petites communes du département.
 - La programmation des formations.
 - Le partage des données d'activité, de l'information sur les projets et besoins du territoire.
- Dès 2025, des temps de coordination trimestriels sont programmés pour ajuster les modalités d'action du réseau et de la MDH et les différents conventionnements.

Le Réseau des médiathèques 3M participera également aux groupes de travail de la MDH :

- Groupe de Travail : Desserte réseau & Ingénierie territoriale.
- Groupe de Travail : Rôle social des bibliothèques.
- Réunions de secteur de la MDH réunissant les bibliothèques municipales du territoire métropolitain.
- Rencontres des réseaux de médiathèques de l'Hérault (Lunellois, Clermontais, Vallée de l'Hérault, Sète, Sud Hérault, Béziers), les cafés des réseaux, dont l'objet est d'échanger sur les pratiques et les actions de la MDH à destination des réseaux.



Réseau départemental de lecture publique de l'Hérault



Participation au plan d'action du Contrat de Ville de Montpellier :

Les équipes des médiathèques participent à la construction et au déploiement des plans d'actions territoriaux et thématiques du Contrat de Ville, tout particulièrement sur les QPV Mossan, Cévennes et Celleneuve, Croix d'Argent, et Près d'Arènes.

Les échanges réguliers avec les acteurs de la Politique de la Ville permettent de déployer des actions adaptées aux besoins du public, et de mobiliser les réseaux de partenaires des médiathèques.

Les bibliothèques universitaires :

Si les services communs de la documentation universitaire participent prioritairement de la politique d'enseignement supérieur et recherche, ils développent de plus en plus fréquemment des services s'inspirant de la lecture publique, à destination de la population étudiante, mais également en s'ouvrant à l'ensemble des publics. Réciproquement, la médiathèque centrale Émile Zola accueille une importante fréquentation étudiante, d'abord corrélée à la diversité des horaires d'ouverture.

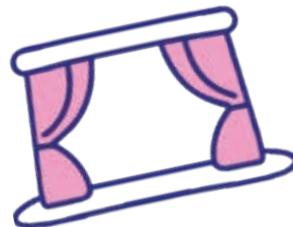
Le présent schéma reconnaît la nécessité d'une coopération entre le réseau métropolitain et les deux services communs de documentation (SCD) du territoire, qui reste à formaliser, en complément des conventions-cadre liant la collectivité et ces deux universités sur les sujets culturels.

Les associations :

Le réseau métropolitain entretient dans la durée, sans conventionnement, une relation partenariale avec plusieurs acteurs, notamment quatre associations d'éducation populaire :

- Entre et Avec, qui favorise les échanges culturels et l'accueil de toutes les langues et a le projet d'ouvrir d'un point relais livre par l'association Entre et Avec sur le quartier Pas du Loup.
- La Boutique d'écriture & Co (Peuple & Culture), qui œuvre dans le quartier Figuerolles à la fois à l'insertion, au lien social et à la démocratisation des écritures littéraires.
- Oaqadi, qui fait réaliser à ses publics des émissions radio.
- Odette Louise, issue du secteur du spectacle vivant.

Du fait de la grande proximité des missions, et pour répondre à un souhait de moments fédérateurs, il a été convenu d'organiser des rencontres au moins annuelles pour ces acteurs et les médiathèques puissent développer l'interconnaissance au-delà des partenariats propres à telle ou telle médiathèque, et pour rechercher la mise en place de conventions pluriannuelles quand les objectifs communs le justifient.



La coopération avec les communautés de communes limitrophes :

Dans le sillage de la candidature de Montpellier et Sète au titre de Capitale européenne de la Culture 2028, candidature portée par l'ensemble du bassin, des coopérations ponctuelles avec des médiathèques ou établissements des EPCI voisins ont été ponctuellement esquissées (GraphiMs, Festi'Petits). La participation du Réseau des médiathèques et de la culture scientifique aux rencontres de la Médiathèque départementale de l'Hérault, destinées aux réseaux de médiathèques du département, permettra une veille et un partage des actualités, enjeux et opportunités de coopération. La question d'une coopération structurante pourra être explorée dans le courant du présent schéma.



PREFET DE L'HÉRault

Liberté
Égalité
Fraternité

- 1 - Métropole : Montpellier Méditerranée Métropole – 31 communes
Président : Michaël DELAFOSSE – population : 523 109 hab.
- 2 - CA : Sète Agglopôle Méditerranée – 14 communes
Président : François COMMENHES – population : 131 622 hab.
- 3 - CA Hérault Méditerranée – 20 communes
Président : Sébastien FREY – population : 83 500 hab.
- 4 - CA Béziers Méditerranée – 17 communes
Président : Robert MENARD – population : 133 342 hab.
- 5 - CA du Pays de l'Or – 8 communes
Président : Stéphan ROSSIGNOL – population : 46 100 hab.
- 6 - CA Lunel Agglo – 14 communes
Président : Pierre SOLJOL – population : 52 563 hab.

Carte des EPCI à fiscalité propre

avec sa population totale (article R.2151-1 du CGCT)
et périmètres indiqués en vigueur au 1^{er} janvier 2025

Département de l'Hérault

- 1 Métropole
- 5 communautés d'agglomération (CA)
- 10 communautés de communes (CC)
- 3 arrondissements
- 25 cantons
- 341 communes
- 6101 km²
- 1 235 457 habitants

(19 communes du Gard)

Arrondissement de Lodève

- 7 - CC du Grand Pic Saint Loup – 36 communes
Président : Alain BARBE – population : 52 384 hab.
- 8 - CC Vallée de l'Hérault – 28 communes
Président : Jean-François SOTO – population : 42 520 hab.
- 9 - CC du Clermontais – 21 communes
Président : Claude REVEL – population : 29 497 hab.
- 10 - CC Les Avant-Monts – 25 communes
Président : Francis BOUTES – population : 28 483 hab.

GANGES

16

7

1

6

5

4

3

2

1

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

Arrondissement de Montpellier

Arrondissement de Montpellier

LODÈVE

CLERMONT L'HÉRault

GONAC

MONTPELLIER

MAUGUIO

FRONTIGNAN

ST-THIBAULT

MAURELHAC

PUSSEROUER

BERZERS

MAZELHAC

ST-PONS DE THOBIERS

13

12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

16

15

14

13

12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

16

15

14

13

12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

16

15

14

13

12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

16

15

14

13

12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

16

15

14

13

12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

16

15

14

13

12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

16

15

14

13

12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

16

15

14

13

12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

16

15

14

13

12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

16

15

14

13

12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

16

15

14

13

12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

16

15

14

13

12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

16

15

14

13

12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1

16

15

14

13

12

11

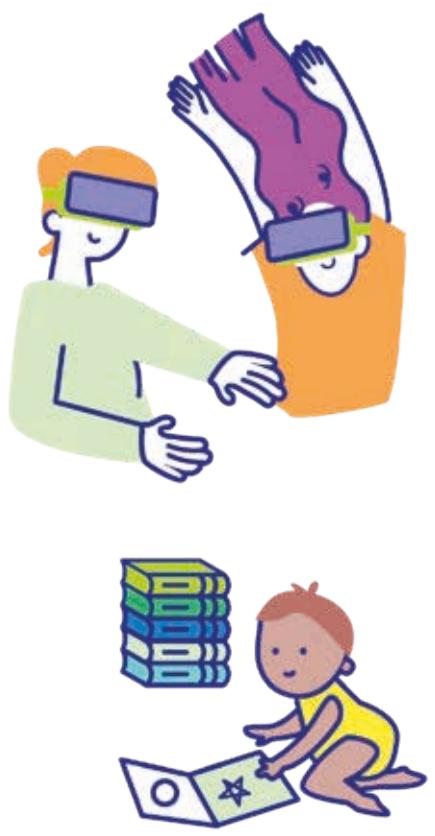
10

9

8

7

6



Conclusion



Pour conduire sa politique de lecture publique, Montpellier Méditerranée Métropole hérite d'un outil performant, dont les équipes ont su, depuis trois décennies, convertir les expériences en expertises et, plus que tout, valider un formidable ancrage dans les territoires de la Métropole. Dans un monde qui change, le présent schéma acte des évolutions et transformations significatives, dont la plus identitaire est la transformation en Réseau des médiathèques et de la culture scientifique.

Il est notable qu'au moment de son adoption, au conseil de Métropole du 16 juillet 2025, plusieurs actions constitutives des axes stratégiques avaient déjà commencé à être expérimentées, ou déployées sur une ou plusieurs médiathèques.

Ce schéma sera complété par des fiches projets, mais surtout, avec l'appui de la cellule d'ingénierie interne de la collectivité (mission prospective, transformation, évaluation), par des Projets Culturels Scientifiques Éducatifs et Sociaux (PCSES) d'établissements, qui préciseront, pour chaque médiathèque et dans chaque environnement, la manière dont s'incarnent les priorités du schéma.

En parallèle, le SDLP rouvre la voie à une politique de coopération territoriale avec les 22 communes de la Métropole en charge d'une bibliothèque municipale ou associative. Des conventions bilatérales de partenariat entre la Métropole et chaque commune volontaire encadreront, en cohérence avec les actions inscrites au schéma, des actions de coopération, dans un esprit de réciprocité et d'engagement commun. Une nouvelle convention de coopération avec la Médiathèque départementale de l'Hérault sera également signée.

Ce schéma s'adosse à un comité de pilotage, qui en assurera la gouvernance, notamment via un suivi annuel : suivi des objectifs fixés, valorisation et réajustement des actions, validation des PCSES à venir.



mediatheques.montpellier3m.fr

**MONTPELLIER,
FAIRE DU FUTUR
UN PRÉSENT.**

